OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Rapport annuel 1981-1982

Manuscrit :
Office des professions
du Québec

Publication réalisée
à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal — 1er trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-02757-4
ISSN 0702-0791

© Éditeur officiel du Québec

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Rapport annuel 1981-1982

Québec

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Office des professions du Québec couvrant l'exercice terminé le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Camille Laurin

Québec, juin 1982

Monsieur Camille Laurin
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le 9e rapport annuel de l'Office des professions du Québec.

Préparé conformément à l'article 16 du Code des professions, ce rapport couvre l'exercice terminé le 31 mars 1982.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

André Desgagné

Québec, mai 1982

Office des professions du Québec

Bureau de Québec
930, chemin Sainte-Foy (7e étage)
Québec
G1S 2L4
Tél.: (418) 643-6912

Bureau de Montréal
276, rue Saint-Jacques ouest (7e étage)
Montréal
H2Y 1N3
Tél.: (514) 873-4057

Table des matières

Lettre de présentation au Président de l'Assemblée nationale V

Lettre de présentation au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles VII

1. L'Office des professions du Québec 1

1.1 La date de création et la mission 1
1.2 La loi constitutive et ses amendements 1
1.3 Les lois administrées par l'Office et les participations statutaires 1
1.4 L'organigramme et la description des unités administratives 2

2. Les programmes d'activités 5

2.1 Les activités touchant l'évolution du système professionnel 5
2.1.1 Les propositions de modifications législatives et réglementaires 5
• Règlements types 5
2.1.2 Les contentieux judiciaires 5
• La constitutionnalité du Tribunal des professions 5
• La demande de jugement déclaratoire sur les équivalences de titres réservés 5
• La contestation du règlement du gouvernement reconnaissant le diplôme de l'École de technologie supérieure comme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre des ingénieurs 6
• Le jugement de la Cour suprême du Canada concernant les règlements assujettis au bilinguisme en vertu de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique 6
• Le jugement de la Cour supérieure confirmant l'obligation de l'Office de fixer des normes de délivrance et de détention des permis en matière de radiologie podiatrique 7
2.1.3 Les suites données aux demandes de constitution en corporation professionnelle 7
• Le nouveau questionnaire et le comité 7
• Les nouvelles demandes 7
• Les suites données à l'avis de l'Office du 31 mars 1979 8
• Recherche de modèles d'organisation professionnelle 8
2.1.4 Des études de portée générale 8
• Les conditions supplémentaires et les comités de la formation 8
• L'agrément des programmes de formation 8
• Le titre réservé et la protection du public 8
• Les administrateurs nommés par l'Office aux bureaux des corporations professionnelles 9
2.1.5 Des études de portée particulière 9
• Le règlement établissant la liste des médicaments *vétérinaires* 9
• L'exercice de la radiologie 10

- Le salariat chez les professionnels 10
- L'analyse de décisions disciplinaires et de jugements 10
- La demande de la Corporation des chimistes concernant la reconnaissance de la biochimie clinique comme spécialité 10
- Les diplômes donnant ouverture au permis de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés 10

2.2 Les activités de gestion 11
2.2.1 Le support au système professionnel 11
- Le recueil des décisions disciplinaires 11
- La nomination et la rémunération des administrateurs aux bureaux des corporations 11
- La nomination et la rémunération des présidents de comités de discipline 12
- Les subventions accordées aux corporations 12

2.2.2 Les contributions aux activités d'autres organismes 13
- Le comité des tests de l'Office de la langue française 13
- La nomenclature des diplômes universitaires 13
- Le rapport Rodger sur la formation des infirmières et des infirmiers 13
- Les programmes de foresterie 15
- Le service national obligatoire 15
- La « déréglementation » 15
- L'étude sur les sages-femmes 15

2.2.3 La gestion interne 16
- Le réaménagement des locaux 16
- La restructuration 16
- L'activité documentaire 16
- La banque d'information sur les lois et les règlements régissant les professions au Canada 16

3. Les ressources humaines et financières 17

3.1 Les ressources humaines 17
3.1.1 Les catégories d'employés 17
3.2 Les ressources financières 18
3.2.1 Les crédits votés et leur répartition 18

4. La réalisation et le fonctionnement 19

4.1 Les crédits et les moyens utilisés pour rencontrer les objectifs 19
4.2 L'atteinte des objectifs 19

5. Des statistiques administratives 21

5.1 Les réunions de l'Office 21
5.2 Les rencontres avec le Conseil interprofessionnel et les corporations professionnelles 21
5.3 L'état de la réglementation des corporations 21
5.4 Les plaintes et les demandes de renseignements 22

6. Les orientations de l'Office 23

6.1 Les nouveaux programmes 23
6.2 Les grandes perspectives 23
6.3 La conclusion 23

Liste des tableaux

1. Les décisions des comités de discipline des corporations professionnelles 11
2. Les décisions du Tribunal des professions 11
3. Les subventions aux corporations professionnelles 14
4. L'effectif régulier 17
5. La répartition des crédits votés 18
6. L'état de la réglementation obligatoire 22
7. L'état de la réglementation facultative 22

Liste des annexes

1. Les membres de l'Office des professions du Québec 25
2. Le personnel de l'Office des professions du Québec 27
3. Le Conseil interprofessionnel du Québec 31
4. Les corporations professionnelles régies par le Code des professions 33
5. Les administrateurs nommés par l'Office des professions aux bureaux des corporations professionnelles 37
6. Les présidents et les présidents suppléants des comités de discipline des corporations professionnelles 47
7. Les juges du Tribunal des professions 49
8. L'évolution mensuelle du nombre de plaintes et de demandes de renseignements 51
9. Les subventions accordées aux corporations professionnelles pour les exercices financiers 1977-1978 à 1981-1982 52
10. Les nouvelles publications de l'Office 55
11. Les renseignements sur les corporations professionnelles 57

11.1 L'évolution du nombre de membres des corporations professionnelles du 31 mars 1977 au 31 mars 1981 61

11.2 Le taux de variation, en pourcentage, du nombre de membres des corporations professionnelles du 31 mars 1977 au 31 mars 1981 63

11.3 L'évolution du nombre de membres des corporations professionnelles et de leur répartition selon le secteur d'activité et le statut juridique du 31 mars 1977 au 31 mars 1981 64

11.4 L'évolution du rapport population par professionnel du 31 mars 1977 au 31 mars 1981 66

11.5 Le nombre de membres des corporations professionnelles exerçant au Québec et à l'extérieur du Québec au 31 mars 1981 67

11.6 La répartition des membres des corporations professionnelles par région administrative au 31 mars 1981 68

11.7 La répartition, en pourcentage, des membres des corporations par région administrative au 31 mars 1981 70

11.8 L'évolution des cotisations des membres des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1981-1982 72

11.9 Le taux de variation, en pourcentage, des cotisations des membres des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1981-1982 74

11.10 L'évolution des revenus des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1980-1981 75

11.11 Le taux de variation, en pourcentage, des revenus des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1980-1981 76
11.12 L'évolution des dépenses des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1980-1981 77
11.13 Le taux de variation, en pourcentage, des dépenses des corporations professionnelles pour les années 1976-1977 à 1980-1981 78
11.14 L'évolution des surplus (déficits) des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1980-1981 et leurs avoirs accumulés au 31 mars 1981 79
11.15 L'importance, en pourcentage, des surplus (déficits) des corporations professionnelles par rapport à leurs revenus annuels pour les années financières 1976-1977 à 1980-1981 80
11.16 L'évolution du nombre des états financiers déficitaires présentés par les corporations au cours des années 1976-1977 à 1980-1981 81
11.17 Le pourcentage d'états financiers déficitaires enregistrés au cours de la période 1976-1977 à 1980-1981 selon le statut juridique des corporations professionnelles, leur nombre de membres et l'importance de leur déficit 81

1. L'Office des professions du Québec

1.1 La date de création et la mission

Créé par le Code des professions en 1973, l'Office des professions est un organisme de surveillance qui a pour mission d'assurer la protection du public par la régulation des professions. Il a principalement pour mission de veiller à ce que chaque corporation professionnelle s'acquitte de sa tâche de protection du public. L'Office possède les caractéristiques d'un organisme autonome par rapport au gouvernement; il relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles. La direction de l'Office est assurée par un conseil d'administration de cinq membres.

Pour réaliser sa mission, l'Office, à l'intérieur du système professionnel, s'assure en particulier que chaque corporation adopte et applique un ensemble de règlements régissant l'activité de ses membres. L'Office détient, en outre, un pouvoir supplétif en cette matière si une corporation ne remplit pas ses obligations.

L'Office a aussi le devoir de régir certains éléments du système professionnel tels que la nomination d'administrateurs aux bureaux des corporations, l'administration d'un programme de subventions en vue d'aider les corporations à mettre sur pied ou à améliorer le fonctionnement des principaux mécanismes de protection du public, la dispensation de services d'information et d'assistance au public, notamment en matière de renseignements et de plaintes.

L'Office agit aussi comme conseiller auprès du gouvernement en ce qui concerne, par exemple, la création, la fusion ou la dissolution de corporations professionnelles et tout sujet ayant trait à l'évolution et à l'adaptation de la législation et de la réglementation professionnelles ainsi qu'à la formation des professionnels. L'Office s'occupe aussi de la gestion courante des ressources humaines, financières et techniques qui lui sont nécessaires pour réaliser son mandat.

1.2 La loi constitutive et ses amendements

La création de l'Office des professions provient de l'adoption par l'Assemblée nationale en 1973 du Code des professions dont les principales dispositions sont entrées en vigueur le 1er février 1974.

Au cours des cinq premières années suivant l'adoption du Code, le législateur y a apporté différentes modifications dont celles ayant trait à l'octroi de pouvoirs aux corporations professionnelles en matière de santé de leurs membres.

1.3 Les lois administrées par l'Office et les participations statutaires

Les responsabilités principales de l'Office s'inscrivent dans le cadre de l'application du Code des professions et de 21 lois particulières constitutives de corporations professionnelles; ces lois particulières confèrent aux membres de chacune de ces corporations le droit exclusif d'exercer leur activité dans un champ professionnel.

Par ailleurs, certaines responsabilités sont confiées à l'Office par d'autres dispositions législatives, notamment par la Charte de la

1.4 L'organigramme et la description des unités administratives

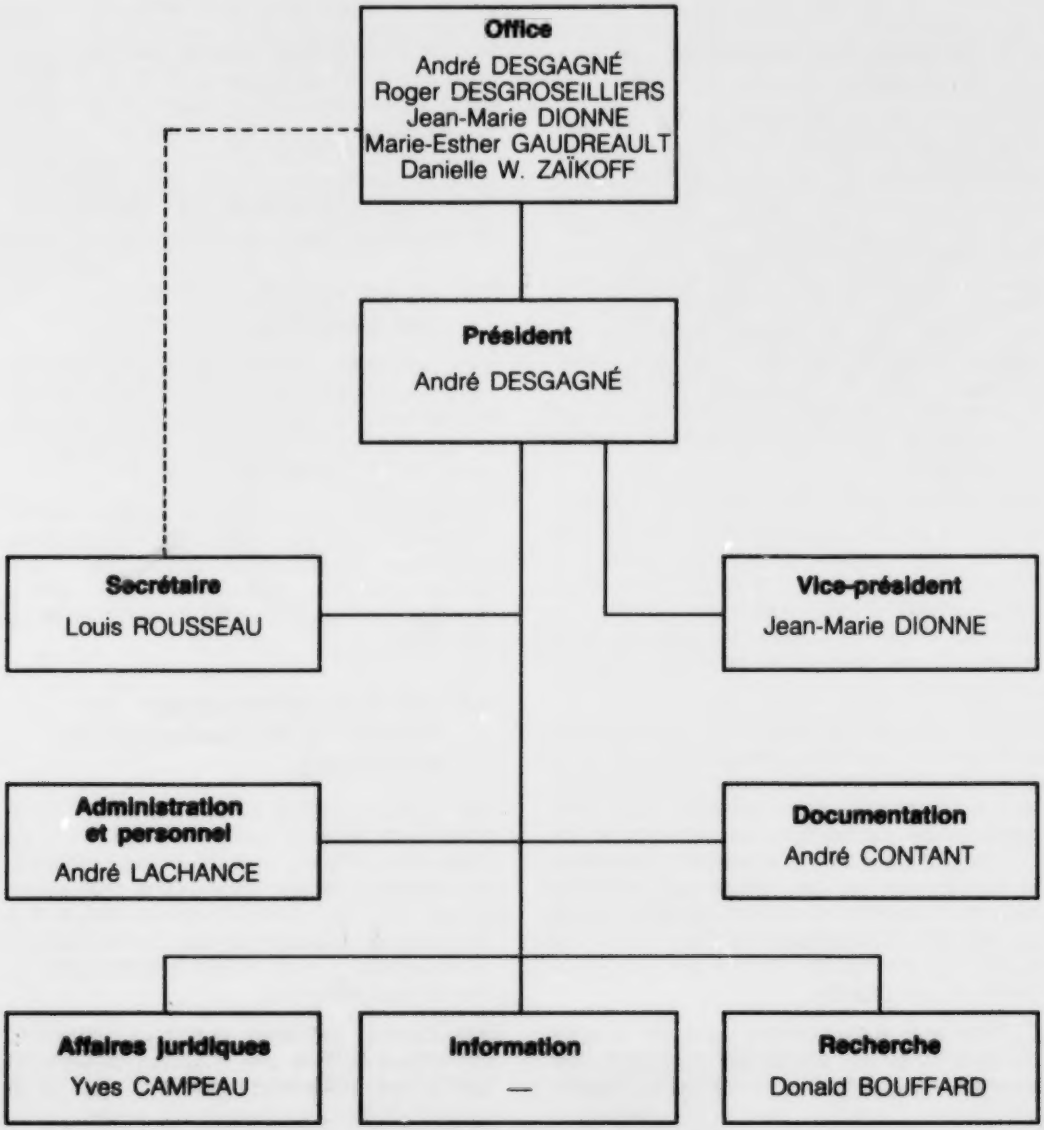

langue française et par la Loi sur l'assurance-maladie qui prévoit que l'Office fait une recommandation au gouvernement pour la nomination de membres aux différents comités de révision constitués en vertu de cette Loi.

— Description de l'organigramme

L'Office des professions du Québec se compose de cinq membres, dont le président et le vice-président nommés par le gouvernement. En vertu du Code des professions, trois des membres de l'Office doivent être choisis à partir d'une liste d'au moins cinq noms fournie par le Conseil interprofessionnel du Québec. Le président et le vice-président s'occupent exclusivement du travail de l'Office et des devoirs de leurs fonctions.

Le président préside les réunions de l'Office; il est responsable de l'administration des affaires de l'Office dans le cadre de ses règlements. Il exerce les droits, pouvoirs et privilèges accordés à un sous-chef par la Loi sur la fonction publique. Le vice-président et un conseiller spécial sont rattachés à la Présidence.

Le secrétaire assure le soutien nécessaire aux travaux des membres de l'Office. De plus, il assiste le président dans ses fonctions d'administration, de planification et de coordination et se voit chargé de mandats spéciaux.

L'Office des professions comprend les unités administratives suivantes: la Présidence, le Secrétariat et les directions de l'Administration et du personnel, des Affaires juridiques, de la Documentation, de l'Information ainsi que celle de la Recherche.

La Présidence dirige les travaux des unités administratives; elle étudie, notamment, les demandes d'incorporation adressées à l'Office.

Le Secrétariat assure la tenue des réunions de l'Office et le suivi de ses décisions, voit au recrutement des administrateurs nommés, à leur nomination, au paiement de leurs honoraires et au remboursement de leurs frais. Il apporte aussi un support administratif aux présidents des comités de discipline des corporations.

La direction de l'Administration et du personnel assume, conformément aux lois et aux règlements du gouvernement, la gestion du personnel et la gestion financière et matérielle de l'Office.

La direction des Affaires juridiques conseille l'Office sur les problèmes juridiques que soulève l'application du Code des professions, des lois professionnelles particulières et des autres lois connexes. Elle assure notamment le contrôle de la légalité des règlements adoptés par les bureaux des corporations professionnelles, par l'Office ou par le gouvernement, ainsi que la représentation de l'Office devant les tribunaux. Elle effectue aussi toute recherche de nature juridique et prépare des opinions et des documents dont l'Office peut avoir besoin dans l'exercice de ses fonctions. Elle informe le public de ses droits en matière de services professionnels.

La direction de la Documentation sélectionne, recueille, traite et rend disponible toute documentation non administrative qui intéresse l'Office. Elle produit des fichiers, des répertoires, un index, des bibliographies et voit à la diffusion sélective de l'information documentaire. Elle assure de plus la gestion des documents administratifs et la conservation des archives de l'Office.

La direction de l'Information produit et diffuse des informations sur l'activité générale de l'Office.

La direction de la Recherche analyse l'évolution de l'activité professionnelle et, plus particulièrement, l'évolution des corporations dans la réalisation de leur mandat de protection du public. Elle effectue des études en vue de l'élaboration des orientations et de la formulation des avis de l'Office.

2. Les programmes d'activités

2.1 Les activités touchant l'évolution du système professionnel

2.1.1 Les propositions de modifications législatives et réglementaires

Règlements-types

La direction des Affaires juridiques a entrepris la révision des règlements types.

Le règlement-type concernant l'élection du président et des administrateurs d'une corporation professionnelle a été substantiellement modifié pour préciser les règles relatives au cens électoral, assurer le secret du vote, établir certaines incompatibilités entre la fonction de secrétaire ou de scrutateur et celle de candidat, enfin pour déterminer les opérations consécutives au vote et les règles relatives au dépouillement de vote.

Le règlement type peut être adapté au contexte de chaque corporation professionnelle.

2.1.2 Les contentieux judiciaires

La constitutionnalité du Tribunal des professions

Le 20 octobre, la Cour suprême du Canada a rendu son jugement sur la constitutionnalité du Tribunal des professions dans l'affaire Crevier c. Aubry.

La question en litige était la suivante: le Tribunal des professions peut-il exercer, compte tenu de l'article 96 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, les pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 175 et 194 du Code des professions?

La Cour suprême a jugé que le Tribunal, créé par une loi provinciale, ne peut être constitutionnellement à l'abri du contrôle de ses décisions par la Cour supérieure. Par conséquent, les dispositions que comporte le Code des professions doivent être déclarées inconstitutionnelles parce qu'elles créent un tribunal au sens de l'article 96.

Des modifications devront être apportées au Code des professions de façon à reconnaître à la Cour supérieure son pouvoir de contrôle sur les décisions du Tribunal des professions.

La demande de jugement déclaratoire sur les équivalences de titres réservés

En décembre, dix corporations à titre réservé ont adressé à la Cour supérieure du Québec une requête visant à faire préciser la portée de l'article 36 du Code des professions et plus particulièrement la notion de titre équivalent.

Sont intimés quatre ministres du gouvernement du Québec et divers regroupements ou associations agissant en vertu de la Loi sur l'organisation des parties patronale et syndicale aux fins des négociations collectives dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et des organismes gouvernementaux. L'Office des professions du Québec, le Conseil interprofessionnel du Québec et le Procureur général du Québec sont mis en cause.

Les parties requérantes alléguant notamment que les intimés ont utilisé dans des conven-

tions collectives des titres d'emplois créant la confusion avec les titres qui sont réservés à leurs membres, demandent au tribunal de déclarer que les titres utilisés par les intimés dans les conventions collectives correspondent au sens de l'article 36 du Code. Elles prient également la Cour de déclarer nulles les dispositions des conventions collectives concernées. On prévoit que cette requête sera entendue avant la fin d'avril 1982.

La contestation du règlement du gouvernement reconnaissant le diplôme de l'École de technologie supérieure comme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre des ingénieurs

En vertu d'un décret adopté le 23 juin 1981, le gouvernement a décidé que les diplômes de l'École de technologie supérieure donneront ouverture au permis délivré par la Corporation professionnelle des ingénieurs du Québec.

L'adoption de ce décret a donné lieu à deux recours judiciaires:

1. **Abdallah et alii contre l'Ordre des ingénieurs du Québec**

Par mandamus, les diplômés de l'E.T.S. ont requis une ordonnance de la Cour enjoignant la Corporation professionnelle des ingénieurs de leur délivrer un permis d'exercice. Les demandeurs contestent le fait que la corporation exige qu'ils présentent leur dossier universitaire comme condition à l'émission du permis d'exercice. Cette condition n'est mentionnée que dans un projet de règlement de la corporation.

Alléguant que le décret est ultra-vires, la corporation demande le rejet de la requête.

2. **Pellerin et alii contre le Procureur général du Québec, et l'Ordre des ingénieurs mis en cause**

Il s'agit d'une action en nullité prise par des ingénieurs contre le Procureur général du Québec.

Les demandeurs allèguent que la consultation préalable à l'adoption du décret n'a pas été correctement effectuée.

Le jugement de la Cour suprême du Canada concernant les règlements assujettis au bilinguisme en vertu de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique

La Charte de la langue française énonce que les projets de loi sont rédigés en français et qu'ils sont déposés à l'Assemblée nationale, adoptés et sanctionnés dans la même langue.

Le 13 décembre 1979, la Cour suprême du Canada a décidé à l'unanimité que les articles 7 à 13 de la Charte contrevenaient à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

Le Procureur général du Québec a par la suite demandé une nouvelle audition afin d'obtenir une déclaration sur la portée de l'article 133 relativement à la législation déléguée.

Le 6 avril, la Cour suprême du Canada a jugé que les règlements adoptés par le gouvernement sont assujettis à la règle du bilinguisme. Tout règlement soumis à l'approbation du gouvernement serait assimilable à un règlement adopté par ce dernier et donc assujetti à l'article 133. C'est le cas des règlements adoptés en vertu du Code des professions ou des lois professionnelles: ils doivent donc faire l'objet d'une adoption dans les deux langues.

En ce qui concerne les règlements déjà adoptés, il y a lieu de distinguer premièrement ceux qui ont été adoptés en français et publiés dans les deux langues: ceux-ci doivent être considérés avoir été adoptés dans les deux langues. Deuxièmement, ceux qui ont été adoptés et publiés en français doivent faire l'objet d'une nouvelle adoption dans les deux langues: c'était le cas d'une soixantaine de règlements dont quarante-

deux, au 31 mars, ont été adoptés à nouveau.

Pour l'avenir, l'Office s'est assuré le concours du ministère de la Justice qui a offert aux corporations de procéder sans frais à la traduction de leurs règlements.

Le jugement de la Cour supérieure confirmant l'obligation de l'Office de fixer des normes de délivrance et de détention des permis en matière de radiologie podiatrique

Certains podiatres ont sommé leur corporation de leur délivrer un permis d'exercice de la radiologie, en l'absence de normes édictées par l'Office. En août 1980, la Corporation professionnelle des podiatres du Québec a présenté à la Cour supérieure une requête dans le but de savoir si elle peut délivrer un tel permis dans ces circonstances. À la suite de cette requête, la corporation a également demandé à la Cour de déterminer la nature du pouvoir de l'Office en la matière.

Le juge André Deslonchamps de la Cour supérieure, par un jugement du 28 avril suivant, a décidé, dans un premier temps, que la Corporation professionnelle des podiatres ne peut délivrer de permis à ses membres dans de telles circonstances. Dans un second temps, la Cour a conclu que l'Office se devait de fixer des normes pour la délivrance et la détention des permis de radiologie.

L'Office a décidé de ne pas porter cette cause en appel.

Afin de s'acquitter de cette obligation, des représentants de l'Office ont rencontré le président et le vice-président de la Corporation professionnelle des podiatres le 8 juin dans le but d'examiner les hypothèses de certaines actions à prendre à la suite de la décision de la Cour. L'Office a alors été informé que le bureau de la Corporation professionnelle des podiatres avait constitué un comité de travail sur la radiologie podiatrique dont le rapport serait soumis à l'Office.

Lorsque l'Office disposera de ce rapport, il sera alors en mesure de relancer le dossier et de compléter diverses consultations lui permettant d'édicter les normes de délivrance et de détention de permis habilitant les podiatres à faire de la radiologie.

2.1.3 Les suites données aux demandes de constitution en corporation professionnelle

Le nouveau questionnaire et le comité

L'Office s'est donné la procédure suivante pour étudier les demandes de constitution en corporation professionnelle. Il a mis au point un questionnaire qu'il envoie à tous les organismes qui lui ont adressé une requête.

L'Office a, de plus, formé un comité dont la tâche est d'analyser les demandes lorsque le questionnaire dûment complété lui est retourné. Ce comité rencontre le requérant et les organismes intéressés par une demande.

Les nouvelles demandes

L'Office a reçu, au cours de l'année, les demandes d'incorporation des organismes suivants:

- La Société des traducteurs du Québec;
- L'Association des designers industriels du Québec;
- Les Économistes en construction du Québec Incorporés;
- L'Association des techniciens en prévention-incendie du Québec;
- L'Association des estimateurs en construction du Québec Incorporée;
- La Fédération de l'informatique du Québec Incorporée.

Ces demandes s'ajoutent à celles qui étaient déjà à l'étude. L'Association des éducateurs en vie familiale, pour sa part, a retiré sa demande.

Les suites données à l'avis de l'Office du 31 mars 1979

Association des techniciens inhalothérapeutes du Québec

L'Office a poursuivi l'étude du dossier des inhalothérapeutes et, à la lumière de certaines données nouvelles, a conclu que l'Association des techniciens inhalothérapeutes du Québec devrait être constituée en corporation professionnelle à titre réservé, dans l'intérêt du public.

Un avis en ce sens a été remis au Ministre.

Guilde des comptables commerciaux du Québec

L'Office a poursuivi ses démarches en vue de fusionner la Guilde des comptables commerciaux du Québec à une corporation professionnelle déjà existante dans le secteur de la comptabilité.

Recherche de modèles d'organisation professionnelle

L'Office a délégué deux membres de son personnel en Alberta afin de recueillir des témoignages sur l'organisation et le fonctionnement d'une corporation regroupant dans ses rangs des professionnels de formation différente.

Ils ont rencontré des représentants de l'Association of Professionnal Engineers, Geologists and Geophysicists of Alberta et du Universities Co-Ordinating Council. Sous les auspices du Department of Consumer and Corporate Affairs, ils ont discuté avec des fonctionnaires de divers ministères.

2.1.4 Des études de portée générale

Les conditions supplémentaires et les comités de la formation

À la demande du Ministre, l'Office a effectué une vaste consultation sur son avis qui traite des conditions supplémentaires et des comités de la formation. Toutes les parties concernées ont été invitées à envoyer à l'Office leurs commentaires. Elles ont été informées que des audiences publiques seraient organisées et que des participants seraient choisis parmi les auteurs des mémoires. Un avis public a été, à cet effet, diffusé dans les journaux. De plus, le Président de l'Office, accompagné de quelques membres de son personnel, a fait une tournée d'information notamment dans les établissements de formation professionnelle.

L'Office a reçu soixante-cinq mémoires dont cinquante-quatre feront l'objet d'audiences publiques à Montréal, du 5 au 8 avril 1982 inclusivement.

L'agrément des programmes de formation

De manière à compléter son information sur l'évaluation des programmes de formation de niveau post-secondaire et, plus précisément, sur leur agrément, l'Office s'est associé à une mission d'information. En octobre dernier, monsieur Donald Bouffard, directeur de la Recherche à l'Office, s'est ainsi rendu à Washington, New York et Albany pour rencontrer les principaux responsables de cette question.

Une copie du rapport de mission peut être obtenue à l'Office.

Le titre réservé et la protection du public

Conformément à l'objectif qu'il s'était fixé et pour fins de consultation, l'Office a publié un document d'orientation concernant le titre réservé et la protection du public. L'Office s'était demandé si le mécanisme du titre réservé atteignait le but fixé par le législateur lors de l'adoption du Code des professions, soit la protection du public. L'étude de la question a nécessité, dans un premier temps, l'examen de la documentation et des mémoires dispo-

nibles, la compilation de données pertinentes, la réalisation de missions d'information aux États-Unis et en Europe et, dans un deuxième temps, la tenue d'un colloque sur le titre réservé les 12 et 13 juin 1980, la publication des actes de ce colloque et l'examen des réactions à ce document. La publication du document d'orientation constitue l'avant-dernière étape de ce cheminement d'étude et de réflexion qui a sensibilisé divers organismes habituellement peu préoccupés par la réglementation professionnelle. La rédaction d'un avis au Ministre préparé sur la base des travaux déjà réalisés et des commentaires que suscitera le document d'orientation constituera la dernière étape de ce processus.

Contrairement aux voeux de plusieurs corporations à titre réservé, le document d'orientation ne retient pas l'hypothèse de leur conversion en corporation d'exercice exclusif. Il présente plutôt un ensemble de moyens qui permettront aux corporations à titre réservé de fonctionner et de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités.

L'étude présente aussi des mesures destinées à valoriser le mécanisme du titre réservé auprès de la population et des organismes concernés par les services professionnels et la protection du public. Grâce à ces mesures, l'Office croit que le public sera protégé conformément aux attentes du législateur.

Les administrateurs nommés par l'Office aux bureaux des corporations professionnelles

L'Office avait étudié la méthode de consultation des groupes socio-économiques utilisée aux fins de recrutement des administrateurs qu'il doit nommer au sein des bureaux des corporations professionnelles. Cette année, l'Office a abordé la question de leur nomination et de leur rémunération et a proposé des modifications importantes au mode actuel de rémunération. Selon le Code des professions, les administrateurs nommés reçoivent la même rémunération que les administrateurs élus. En vertu de cette règle, il arrive que des administrateurs nommés ne reçoivent aucune rémunération. L'Office propose que tous les administrateurs nommés soient rémunérés d'une façon uniforme.

En ce qui concerne la nomination, l'Office a abordé successivement le profil des personnes nommées, la durée des mandats et la consultation préalable.

L'Office terminera l'étude de l'institution des administrateurs nommés par l'examen de la question de l'information qui leur serait nécessaire pour qu'ils puissent jouer efficacement leur rôle.

L'Office compte diffuser les résultats de sa réflexion au cours de 1982.

2.1.5 Des études de portée particulière

Le règlement établissant la liste des médicaments vétérinaires

En vertu de l'article 9 de la Loi sur les médecins vétérinaires, l'Office doit dresser périodiquement, par règlement, après consultation du Conseil consultatif de pharmacologie, de la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires et de la Corporation professionnelle des pharmaciens, une liste des médicaments qui ne peuvent être prescrits que par les médecins vétérinaires.

En janvier 1981, l'Office avait proposé une solution aux problèmes soulevés par l'établissement de la liste et qui mettent en cause le champ d'exercice du médecin vétérinaire et le contrôle de la vente des médicaments. Cette proposition a permis à l'Office de recueillir de nombreux commentaires.

Au terme de l'analyse de ces mémoires, l'Office a confié à une firme indépendante la

tâche de faire une étude du marché des médicaments vétérinaires. Elle remettra son rapport au mois de mai et l'Office sera par la suite en mesure de formuler ses recommandations au Ministre.

L'exercice de la radiologie

Le comité chargé par le président de faire le point sur le dossier de la radiologie a poursuivi ses travaux.

Dans un premier temps, il a cerné de façon plus précise son mandat qu'il a centré sur deux questions: l'exercice de la radiologie par les professionnels visés par le Règlement fixant les normes de délivrance et de détention de permis habilitant à faire de la radiologie et la portée des mots « sous surveillance » contenus dans la Loi sur les techniciens en radiologie.

Le comité a poursuivi ses rencontres avec des experts au Canada et en Europe. À l'automne, les deux membres du comité, messieurs Louis Rousseau, secrétaire de l'Office, et André Ouimet, avocat, se sont rendus en Angleterre, en Suède, en Allemagne, en Autriche et en France afin d'étudier la situation qui y prévaut quant à l'utilisation diagnostique et thérapeutique des rayonnements ionisants. Les informations et la documentation recueillies ont permis au comité d'enrichir son expertise.

Le salariat chez les professionnels

Dans son dernier rapport annuel, l'Office avait retenu, comme priorité d'action en 1981-1982, la réalisation d'une étude sur les conditions d'application du Code des professions en milieu organisé, soit dans les institutions et dans les bureaux privés de grande dimension. L'Office a voulu identifier les particularités de ce milieu pour en faire l'examen.

Il a décidé d'enquêter sur le mécanisme d'inspection professionnelle afin d'en connaître le degré de pénétration en milieu organisé et d'en examiner les particularités et les difficultés d'application. Dans ce but, un questionnaire a été mis au point et expédié en janvier aux corporations. L'analyse des réponses est en cours et devrait se terminer au cours des prochains mois.

L'analyse de décisions disciplinaires et de jugements

La direction de la Recherche a analysé des décisions disciplinaires des comités des corporations professionnelles et des jugements du Tribunal des professions. Cette analyse porte sur des décisions et des jugements rendus de 1974 à 1979 et fait ressortir certaines caractéristiques du contrôle disciplinaire.

Le rapport de cette étude sera publié au cours de la prochaine année.

La demande de la Corporation des chimistes concernant la reconnaissance de la biochimie clinique comme spécialité

La Corporation professionnelle des chimistes a demandé à l'Office de reconnaître la spécialité de biochimie clinique. À la suite de cette requête, l'Office a entrepris une consultation auprès des parties intéressées. Au terme de celle-ci, un avis sera soumis au Ministre.

Les diplômes donnant ouverture au permis de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés

L'Office a poursuivi ses échanges avec la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés pour déterminer avec celle-ci le niveau du diplôme donnant ouverture au permis d'exercice.

2.2 Les activités de gestion

2.2.1 Le support au système professionnel

Le recueil des décisions disciplinaires

L'article 12 v du Code des professions impose à l'Office l'obligation de publier annuellement un recueil des décisions rendues en matière disciplinaire, en omettant toutefois de mentionner le nom des parties et de toute autre personne impliquée, sauf celui de la corporation professionnelle intéressée. L'Office a conclu une nouvelle entente avec la Société québécoise d'information juridique pour la préparation, la composition, l'impression et la diffusion du recueil de ces décisions.

Les décisions seront à l'avenir publiées en texte intégral pour les plus importantes, sous forme de résumé pour les décisions d'un intérêt moindre et sous forme de tableaux synoptiques dans le cas des décisions à caractère répétitif.

L'Office a publié, cette année, deux recueils des décisions rendues par les comités de discipline des corporations professionnelles et par le Tribunal des professions. Ces deux recueils contiennent 317 décisions disciplinaires. De ce nombre, 36 proviennent du Tribunal et 282 des comités de vingt-deux corporations.

De ces requêtes, vingt-deux ont trait à des questions de procédure tandis que quatorze portent sur le fond. Dans ce dernier cas, le Tribunal a maintenu cinq décisions et en a modifié neuf.

La nomination et la rémunération des administrateurs aux bureaux des corporations

L'Office a nommé 79 administrateurs aux bureaux de 32 corporations professionnelles. De ces nominations, 37 constituaient un renouvellement de mandat tandis que les 42

Tableau 1

Décisions des comités de discipline des corporations professionnelles

Corporation	Nombre
Architectes	1
Arpenteurs-géomètres	9
Audioprothésistes	8
Avocats	2
Chiropraticiens	34
Comptables agréés	18
Conseillers d'orientation	1
Dentistes	15
Denturologistes	64
Infirmières et infirmiers	8
Infirmières et infirmiers auxiliaires	5
Ingénieurs	8
Ingénieurs forestiers	1
Médecins	10
Médecins vétérinaires	9
Notaires	14
Opticiens d'ordonnances	4
Optométristes	12
Pharmaciens	53
Podiatres	2
Psychologues	1
Techniciens en radiologie	3

Les requêtes entendues par le Tribunal comprennent 36 décisions rendues par les comités de discipline de 12 corporations.

Tableau 2

Décisions du Tribunal des professions

Corporation	Nombre
Architectes	1
Avocats	3
Chiropraticiens	8
Dentistes	1
Denturologistes	3
Infirmières et infirmiers	4
Ingénieurs	2
Médecins	2
Opticiens d'ordonnances	1
Optométristes	1
Pharmaciens	8
Techniciens en radiologie	2

autres comblaient les postes vacants. Au cours de la dernière année, l'Office a versé aux administrateurs nommés un montant de 119 545,40 $ dont 52 611,48 $ à titre de rémunération et 66 933,92 $ pour les frais de déplacement et de séjour.

Session d'information des administrateurs nommés

Le 4 décembre, l'Office a tenu une session d'information à l'intention des administrateurs qu'il avait nommés au cours de l'année aux bureaux des corporations. À cette occasion, les participants ont rencontré les membres de l'Office ainsi que certains de ses employés et ont discuté de questions touchant l'administration et le fonctionnement d'une corporation. Les participants étaient réunis en cinq ateliers où l'on a traité du système professionnel, du rôle de l'administrateur nommé au bureau d'une corporation, des pouvoirs de ce bureau et de ceux des comités.

L'évaluation de cette journée permet de conclure que les objectifs ont été atteints: en réponse à un bref questionnaire, les participants ont indiqué leur satisfaction, incitant ainsi l'Office à répéter cette activité.

La nomination et la rémunération des présidents de comités de discipline

Un comité de discipline est constitué au sein de chacune des corporations professionnelles. Ce comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la loi constituant la corporation dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite loi.

Chacun des comités de discipline se compose d'un président nommé par le gouvernement, après consultation du Barreau du Québec, parmi les avocats possédant au moins dix années de pratique, et d'au moins deux autres membres désignés par le bureau de chaque corporation professionnelle parmi ses membres.

Le gouvernement a nommé les présidents de comités de discipline des trente-neuf corporations et établi une liste de suppléants. Certains avocats cumulent la présidence de plusieurs comités. Sur quinze de ces nominations, treize constituent un renouvellement de mandat.

Les honoraires des présidents sont fixés par le gouvernement. Au cours de la dernière année, l'Office a versé en honoraires 117 293,84 $ et 4 901,45 $ pour les frais de déplacement et de séjour.

Les subventions accordées aux corporations

Toutes les corporations professionnelles sont admissibles au programme des subventions administré par l'Office des professions depuis le décret du 15 avril 1980 qui en a modifié les critères d'admissibilité.

Les objets pour lesquels une subvention peut être accordée sont demeurés les mêmes, à savoir les dépenses occasionnées par:

- l'application des dispositions du Code concernant la discipline ou l'inspection professionnelle;
- l'organisation des cours ou des stages de formation continue pour les membres;
- la procédure de reconnaissance de l'équivalence des diplômes délivrés hors du Québec;
- le démarrage d'une corporation au cours de ses trois premières années d'existence.

La priorité de l'Office en matière de subventions a été l'inspection professionnelle, activité de prévention directement reliée à la protection du public.

La Corporation des technologues en sciences appliquées étant régie par le Code des professions depuis l'été 1980, était éligible à une subvention de démarrage.

Toutes les demandes de subventions ont fait l'objet d'une évaluation par l'Office. Les demandes relatives à la formation continue ont été évaluées en fonction de l'existence d'un lien tangible entre les activités de formation prévues et les résultats connus du programme d'inspection professionnelle de la corporation.

Quelques demandes portant sur la discipline ou sur l'équivalence des diplômes délivrés hors du Québec ont également été retenues.

Vingt-trois corporations ont présenté des projets totalisant 652 477 $: vingt projets portaient sur le programme d'inspection professionnelle, douze sur la formation continue, deux sur l'équivalence de formation, un sur la discipline et un sur le démarrage; deux projets spéciaux ont aussi été présentés.

À la suite des recommandations de l'Office, le Ministre a alloué l'ensemble des crédits votés à cette fin: 132 200 $ pour l'inspection professionnelle, 26 400 $ pour la formation continue, 11 300 $ pour les projets spéciaux et 13 900 $ pour le démarrage, soit 183 800 $ au total.

Les règles de subvention prévoient, d'une part, la limitation de l'engagement du gouvernement à 15 000 $ par projet et, d'autre part, le versement en proportion de l'apport financier de la corporation à son projet annuel.

À l'examen du tableau 3, on constate que 76,6% des crédits disponibles, soit 140 794,27 $, ont été versés aux corporations professionnelles; cette proportion s'élevait à 67% l'année précédente, ce qui indique, compte tenu du mode d'attribution des crédits, que les corporations ont, dans l'ensemble, augmenté leurs activités.

Plus particulièrement, on note que 76,8% des subventions aux programmes d'inspection professionnelle ont été dépensés tandis que 61,5% des subventions à la formation continue l'ont été. Sous un autre angle, on constate que 72,1% des subventions sont allés à l'inspection professionnelle, 11,5% à la formation continue et 16,3% aux projets spéciaux et au démarrage. L'annexe 9 présente les subventions accordées aux corporations professionnelles pour les exercices financiers 1977-1978 à 1981-1982.

2.2.2 Les contributions aux activités d'autres organismes

Le comité des tests de l'Office de la langue française

Depuis le mois d'avril, monsieur Démétrius Michailides, conseiller du Président, a été désigné par ce dernier pour siéger au Comité des tests de l'Office de la langue française. Ce comité s'est réuni douze fois pour étudier notamment la révision des tests.

La nomenclature des diplômes universitaires

Un comité ad hoc, composé de deux représentants de l'Office et d'un représentant du Conseil des universités, a rencontré plusieurs organismes universitaires et plusieurs corporations professionnelles pour résoudre certains problèmes qui se posent en rapport avec la nomenclature des diplômes donnant ouverture au permis d'exercice d'une profession.

Un projet de règlement conforme à cette nomenclature englobant tous les diplômes qui donnent ouverture aux permis d'exercice des diverses professions sera mis au point.

Le rapport Rodger sur la formation des infirmières et des infirmiers

Le Ministre demandait, en juin dernier, l'avis de l'Office des professions sur les recommandations du comité d'étude touchant la formation des infirmières et des infirmiers. Ce comité avait pour mandat d'examiner la

Tableau 3

Subventions aux corporations professionnelles

Corporations	Programmes				
	Inspection professionnelle	Formation continue	Projets spéciaux	Démarrage	Total
Administrateurs agréés	3 905,05	—	—	—	3 905,05
Architectes	—	4 200,00	—	—	4 200,00
Arpenteurs-géomètres	1 097,90	—	—	—	1 097,90
Audioprothésistes	931,44	1 300,00	—	—	2 231,44
Chiropraticiens	3 760,20	265,50	—	—	4 025,70
Comptables gén. licenciés	9 100,00	—	—	—	9 100,00
Conseillers d'orientation	—	—	9 100,00	—	9 100,00
Denturologistes	4 700,00	—	—	—	4 700,00
Diététistes	9 100,00	0,00	—	—	9 100,00
Ergothérapeutes	8 983,76	900,00	—	—	9 883,76
Hygiénistes dentaires	2 255,82	—	—	—	2 255,82
Infirmières et infirmiers	8 505,00	4 182,00	—	—	12 687,00
Ingénieurs forestiers	4 600,00	478,08	—	—	5 078,08
Médecins vétérinaires	9 100,00	—	—	—	9 100,00
Notaires	9 100,00	—	—	—	9 100,00
Optométristes	—	0,00	—	—	0,00
Orthophonistes et audio.	0,00	0,00	—	—	0,00
Physiothérapeutes	9 100,00	—	—	—	9 100,00
Podiatres	829,60	2 371,25	—	—	3 200,85
Psychologues	9 100,00	2 535,04	—	—	11 635,04
Technologistes médicaux	4 040,90	—	—	—	4 040,90
Technologues des sc. appl.	0,00	—	—	13 900,00	13 900,00
Travailleurs sociaux	3 352,73	—	—	—	3 352,73
Total	**101 562,40**	**16 231,87**	**9 100,00**	**13 900,00**	**140 794,27**

Note: — signifie qu'aucune subvention n'était demandée à ce titre.
0,00 signifie que le programme a été soit refusé par l'Office soit non réalisé par la corporation.

question de la formation de ces professionnels et de souligner les orientations à privilégier, compte tenu des besoins du système de santé. L'étude du comité portait sur les trois niveaux scolaires de formation. L'avis de l'Office est en préparation.

Les programmes de foresterie

En vertu d'une procédure de consultation en vigueur entre le Conseil des universités et l'Office, ce dernier a formulé des avis favorables à la création de deux programmes de formation en foresterie: un baccalauréat en sciences et technologie du bois et un baccalauréat en exploitation forestière. Toutefois, l'Office a indiqué son désir que soit déterminé, préalablement à l'entrée en vigueur de ces programmes, le permis auquel les diplômes donneraient accès.

Le service national obligatoire

L'Office a été invité à commenter, au cours de l'automne, le mémoire préparatoire à la présentation d'un projet de loi sur le service national mis au point par le député de Sainte-Marie, monsieur Guy Bisaillon.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Office, soit l'insertion des jeunes professionnels sur le marché du travail, le mémoire n'est pas très explicite. L'Office note que le projet de service national ne traite ni de la question de la qualité des services rendus par les stagiaires, ni de l'encadrement minimal nécessaire des jeunes professionnels durant ce service national, questions qui préoccupent aussi l'Office au plus haut point. L'Office recommande que de plus amples études sur ce sujet soient faites par ses promoteurs.

La « déréglementation »

L'Office s'est associé à certaines initiatives du gouvernement dans le cadre de son programme visant à réduire la réglementation susceptible d'affecter l'économie du Québec.

L'Office a manifesté son intérêt pour la grille d'évaluation de la nouvelle réglementation, grille proposée par le ministère du Développement économique. L'Office souhaite toutefois que cette grille soit utilisée sur une base expérimentale dans le domaine de la réglementation professionnelle nouvelle en raison des particularités de ce secteur et, notamment, de la décentralisation du pouvoir réglementaire.

En ce qui concerne la réglementation en vigueur, l'Office a tiré les conclusions suivantes: l'adoption récente du Code des professions, la révision systématique des règlements des corporations qu'il a entraînée, la rareté des règlements jugés désuets, non appliqués ou inapplicables et l'attitude critique manifestée par l'Office lors de l'étude des règlements des corporations justifient de ne pas procéder au « nettoyage » souhaité. L'adoption d'un programme de révision systématique de l'ensemble des règlements professionnels en vigueur exigerait, de la part des corporations et de l'Office, un investissement trop important en ressources humaines. Il a donc mis fin à son examen de la réglementation en vigueur.

L'étude sur les sages-femmes

À la suite d'une recommandation du Conseil du statut de la femme, le Gouvernement a invité l'Office, en avril, à participer aux travaux d'un comité interministériel. Ce comité, après analyse de la situation québécoise et comparaison avec l'étranger, doit faire des propositions relatives aux fonctions, aux lieux et au champ d'exercice ainsi qu'au niveau de formation des sages-femmes.

L'Office a désigné madame Lucie Michon, de la direction de la Recherche, à ce comité; celle-ci a pris part à une mission d'étude du champ d'exercice, du statut légal et de la formation des sages-femmes en Finlande et en Angleterre.

Le Comité interministériel devrait produire son rapport final avant décembre prochain, après consultation des organismes intéressés.

2.2.3 La gestion interne

Le réaménagement des locaux

Tout le personnel de l'Office a été regroupé sous un même toit, au 7e étage du 930 chemin Sainte-Foy. Ce réaménagement contribuera à accroître l'efficacité et à réduire les coûts de fonctionnement de l'organisme.

La restructuration

Une des priorités de l'Office est de doter les corporations professionnelles des instruments dont elles ont besoin pour assurer la protection du public. La plupart des règlements qui régissent ainsi les activités des corporations professionnelles sont déjà approuvés par le gouvernement. Conçues en fonction de cet objectif, les structures de l'Office doivent être réévaluées en fonction des besoins actuels.

Cette réflexion a été amorcée au cours de l'année par tout le personnel de l'Office. Elle devrait connaître son dénouement au cours de la prochaine année.

L'activité documentaire

L'Office remplit diverses fonctions qui exigent le traitement et la manipulation d'un grand nombre de documents administratifs et de référence.

À cet effet, l'Office a procédé, à l'implantation d'un nouveau système de gestion de ses documents administratifs. Ce système a été établi dans le but d'obtenir une gestion efficace, de constituer un dossier complet sur un sujet donné, de permettre un accès rapide à l'information pertinente, de classifier la documentation en trois catégories: active, semi-active et les archives.

L'activité documentaire inclut les opérations liées au dépistage et à la sélection de documents techniques ou de référence, à l'acquisition des documents pertinents aux activités de l'organisme, à leur traitement et à leur exploitation au profit des utilisateurs.

La collection compte présentement quelque 6 000 documents portant sur les professions et sur les domaines connexes. L'Office reçoit plus de 200 périodiques dont une centaine gratuitement.

Le Conseil interprofessionnel, les corporations professionnelles, les bibliothèques et les centres de documentation, les enseignants, les étudiants et les chercheurs ont pu avoir accès aux divers documents de référence de l'Office. Ils ont également obtenu des photocopies d'articles ainsi que des renseignements bibliographiques ou de référence.

La banque d'information sur les lois et les règlements régissant les professions au Canada

Un répertoire des lois et des règlements qui régissent les professions au Canada devait être établi par l'Office. Ce projet a dû être différé, le ministère de la Justice, la Commission de refonte des lois et des règlements et la Société québécoise d'information juridique ayant entrepris des travaux de recherche similaire. C'est à la lumière des résultats obtenus que l'Office décidera s'il poursuit son action. Le projet était évalué à 25 000 $.

3. Les ressources humaines et financières

3.1 Les ressources humaines

3.1.1 Les catégories d'employés

Tableau 4

Effectif régulier

Unités administratives	Catégories de personnel					
	Hors cadres	Cadres	Adjoints aux cadres	Professionnels	Fonctionnaires	Total
Présidence	2	2			5	9
Administration et personnel				2	9	11
Affaires juridiques		1		3	2	6
Documentation			1		3	4
Information				2	2	4
Recherche		1		4	2	7
Postes comblés	2	4	1	11	23	41
Postes vacants			1	7	1	9
Total	**2**	**4**	**2**	**18**	**24**	**50**

Le tableau 4 présente la répartition de l'effectif régulier de l'Office dont les noms et les fonctions sont détaillés à l'annexe 2.

3.2 Les ressources financières

3.2.1 Les crédits votés et leur répartition

Tableau 5

Répartition des crédits votés

Fonctionnement		
01	Traitements (employés réguliers)	1 332 400 $
02	Autres rémunérations (employés occasionnels)	71 800 $
03	Transport et communications (frais de déplacement, d'impression, de postes et de messageries)	124 200 $
04	Services (professionnels, rémunération des administrateurs nommés par l'Office, des présidents de comités de discipline et des membres de l'Office)	619 500 $
05	Entretien (entretien ou réparation du matériel et de l'équipement)	2 300 $
06	Loyers (location de photocopieurs, de matériel, de salles ou d'équipement)	48 500 $
07	Fournitures (achat de biens de consommation)	39 400 $
11	Autres dépenses (plan de développement des ressources humaines)	8 300 $
	Total	**2 246 400 $**
Capital		
08	Matériel et équipement (achat de biens et de meubles durables)	5 900 $
	Total	**5 900 $**
Transfert		
10	Transfert (subventions aux corporations professionnelles)	183 800 $
	Total	**183 800 $**
	GRAND TOTAL	**2 436 100 $**

Les crédits attribués à l'Office des professions pour l'année 1981-1982 s'élevaient à 2 436 100 $, soit une augmentation de 3,5% par rapport au budget précédent. La hausse des crédits visait le budget de fonctionnement qui s'est ainsi accru de 3,8%, les crédits pour dépenses de capital et de transfert demeurant les mêmes. Le tableau 5 indique la répartition des crédits.

4. La réalisation et le fonctionnement

4.1 Les crédits et les moyens utilisés pour rencontrer les objectifs

La faible augmentation des ressources financières de l'Office ne lui permettait pas de prendre, au cours de l'année, des initiatives importantes. En effet, le budget assigné au fonctionnement propre de l'Office, salaires mis à part, ne représentait en début d'année que 15,4% des crédits votés, soit environ 422 000 $.

Rappelons qu'outre les montants affectés aux honoraires et aux dépenses des membres de l'Office ainsi qu'aux salaires de ses employés, une part importante des crédits est réservée, jusqu'à la fin de l'année financière, au fonctionnement même des corporations et du système professionnel. Le niveau de ces crédits est déterminé à la lumière des dépenses des années antérieures et échappe au contrôle direct de l'Office puisqu'il est tributaire du degré d'activité même des corporations et du système. Ainsi, l'Office avait réservé 183 800 $ pour les subventions aux corporations, 128 000 $ pour les honoraires et les dépenses des administrateurs issus du public qu'il nomme aux bureaux des corporations, 112 500 $ pour les honoraires et les dépenses des présidents de comités de discipline nommés par le gouvernement à chaque corporation et 93 500 $ à la publication des décisions de ces comités et du Tribunal des professions. À ces sommes qui représentaient 26% des crédits de l'Office, se sont ajoutés 15 400 $ pour la publication du rapport annuel de l'année précédente et 8 300 $ pour le plan de développement des ressources humaines de l'Office.

4.2 L'atteinte des objectifs

En cours d'année, le Conseil du trésor a demandé à l'Office de comprimer ses dépenses de fonctionnement: alors que l'année précédente cet objectif représentait 8,5% des crédits votés, cette année l'objectif visé était de 15% soit 365 000 $. L'Office a donc dû restreindre davantage ses activités propres et adopter de nouvelles mesures d'économie, notamment en reportant à plus tard le recrutement de personnel pour combler les postes vacants et en décalant les échéances de certains dossiers.

Malgré les contraintes exercées sur ses ressources, l'Office a rencontré, comme en témoigne son rapport annuel, ses objectifs courants. Il a retardé ses projets concernant la déontologie collective et individuelle, la tenue d'un colloque sur le rôle de syndic de corporation professionnelle ainsi que la mise en train d'un projet pilote de communication visant à permettre à la population des régions autres que celles de Québec et de Montréal d'avoir un accès téléphonique direct à l'Office.

5. Des statistiques administratives

5.1 Les réunions de l'Office

Les membres de l'Office ont tenu trente réunions touchant, outre les affaires récurrentes tels les règlements des corporations, les subventions et la nomination d'administrateurs aux bureaux des corporations, notamment les dossiers suivants:

- la problématique du titre réservé;
- la politique de santé dentaire;
- l'inspection professionnelle en milieu organisé;
- l'accès du citoyen à l'information gouvernementale;
- les tests de l'Office de la langue française;
- le jugement affectant la constitutionnalité du Tribunal des professions;
- le jugement imposant la version anglaise des règlements des corporations;
- les conditions supplémentaires qui ont fait l'objet de séances spéciales en vue de la préparation des audiences publiques du début d'avril.

5.2 Les rencontres avec le Conseil interprofessionnel et les corporations professionnelles

Les relations entre l'Office et les agents du système professionnel se sont maintenues dans l'harmonie nécessaire à l'exercice des responsabilités de chacun. Ainsi, l'Office a rencontré le Conseil interprofessionnel à trois reprises pour faire le point sur les dossiers d'intérêt commun à l'ensemble des professions régies par le Code.

Le Président et le personnel de l'Office ont aussi participé à plusieurs congrès ou sessions de travail des corporations et des associations professionnelles.

5.3 L'état de la réglementation des corporations

Au 31 mars, 228 des 239 règlements devant être obligatoirement adoptés par les corporations professionnelles avaient été publiés à la Gazette officielle du Québec avec avis d'approbation par le gouvernement.

Quant aux règlements facultatifs, dont l'adoption est laissée à la discrétion des corporations, leur élaboration se poursuit selon les étapes prévues, à savoir leur adoption par les corporations, leur examen par l'Office qui, après des échanges et des consultations avec les intéressés, fait ses recommandations au gouvernement pour que ces règlements soient approuvés et entrent en vigueur.

Ainsi, au 31 mars, les corporations avaient présenté à l'Office, pour approbation par le gouvernement, 554 projets de règlement obligatoires et facultatifs dont 509 ont fait l'objet d'une première publication, sous forme de projet, à la Gazette officielle du Québec. De ce nombre, 469 ont reçu l'approbation du gouvernement et ont fait l'objet d'une deuxième publication faisant part de cette approbation.

Le tableau 6 illustre l'état de la réglementation que doivent obligatoirement adopter les corporations professionnelles en vertu du Code des professions.

Le tableau 7 présente l'état de la réglementation facultative, c'est-à-dire celle dont l'adoption est laissée à la discrétion des corporations professionnelles.

Tableau 6

État de la réglementation obligatoire

Règlements	Étapes		
	Présentés à l'Office	Publiés à la Gazette officielle	
		Projets[1]	Avis d'approbation[2]
Code de déontologie	39	38	36
Arbitrage des comptes	38	38	38
Fonds d'indemnisation[3]	5	5	5
Inspection professionnelle	39	38	38
Cessation d'exercice	38	37	36
Publicité permise	38	38	36
Quorum des assemblées générales	39	39	39
Total	**236**	**233**	**228**

1 Un délai de 30 jours suivant la publication permet aux personnes qui le désirent de soumettre leurs commentaires sur le projet de règlement.

2 Les règlements approuvés par le gouvernement entrent en vigueur au terme du délai suivant l'avis d'approbation.

3 Ce règlement ne concerne que cinq professions: les administrateurs agréés, les avocats, les comptables agréés, les comptables généraux licenciés et les notaires.

Tableau 7

État de la réglementation facultative

Règlements	Étapes		
	Présentés à l'Office	Publiés à la Gazette officielle	
		Projets	Avis d'approbation
Affaires du bureau	39	39	39
Modalités d'élection	39	39	39
Tenue des dossiers	26	22	21
Tenue des bureaux	27	23	20
Classes de spécialités	5	1	1
Normes d'équivalence des diplômes	26	21	13
Normes d'équivalence de formation	24	19	13
Stages de formation	11	8	6
Conditions et modalités de délivrance des permis	34	24	15
Stages de perfectionnement	37	34	33
Serment de discrétion	28	27	27
Assurance-responsabilité	22	19	14
Total	**318**	**278**	**241**

5.4 Les plaintes et les demandes de renseignements

L'Office reçoit des demandes de renseignements et des plaintes du public relativement aux services qui sont rendus par les professionnels et à leurs honoraires.

La responsabilité de traiter les plaintes portées contre des professionnels incombe à chacune des corporations professionnelles en vertu du Code des professions. Ainsi, l'Office informe le public sur la procédure de plainte. L'Office achemine les plaintes et les demandes d'enquêtes qui lui sont transmises aux corporations professionnelles concernées.

L'Office communique aussi de façon régulière avec les syndics des corporations afin de suivre l'évolution des dossiers de plaintes.

Au total, 555 plaintes et demandes de renseignements téléphoniques et 380 plaintes et demandes de renseignements écrites ont été portées à l'attention de l'Office. L'annexe 8 illustre l'évolution mensuelle du nombre de plaintes et de demandes de renseignements.

6. Les orientations de l'Office

6.1 Les nouveaux programmes

L'action de l'Office, durant la prochaine année, visera les objectifs reliés aux grandes perspectives décrites ci-après. C'est ainsi qu'il procédera, avec les corporations, à l'élaboration d'un modèle permettant de prévoir les besoins de modifications en matière réglementaire. Il y aura également consultation sur le programme de recherche afin d'ajuster celui-ci aux différentes clientèles de l'Office. Un troisième projet comprend la tenue, à l'automne 1982, d'un colloque — ou vaste forum — sur la question de la publicité permise aux professionnels.

Par ailleurs, l'Office entend améliorer la représentativité des administrateurs nommés par lui aux bureaux des corporations professionnelles, les informer davantage, évaluer leur efficacité et les rémunérer selon un taux uniforme et incitatif, sans toutefois accroître la masse budgétaire prévisible à ce poste. Il fera, en outre, un examen de la pertinence et de l'orientation du programme actuel de subventions aux corporations professionnelles. Enfin, la planification, utilisée de façon encore plus systématique, deviendra un moyen privilégié de garantir des résultats meilleurs.

6.2 Les grandes perspectives

L'Office a retenu, pour l'année qui vient, deux grandes perspectives. Il compte, d'une part, élargir la base de ses activités de consultation en sollicitant de façon plus fréquente les commentaires de clientèles davantage diversifiées, et ceci dans le but d'étayer son action, ses recommandations et ses avis sur une assise mieux adaptée au contexte social actuel. Plusieurs raisons viennent à l'appui d'une telle approche. On constate, en effet, que les dossiers deviennent de plus en plus complexes; ils nécessitent, en outre, la présence d'un nombre croissant d'intervenants. Les questions à traiter et les décisions à prendre requièrent donc une plus large écoute du milieu.

L'Office entend, d'autre part, rationaliser davantage ses activités afin de leur assurer plus d'efficacité et d'atteindre plus directement les résultats visés. Les conditions socio-économiques actuelles forcent toute entreprise à adopter une gestion qui peut justifier tant les moindres décisions que les plus vastes opérations. L'Office s'y emploiera attentivement, compte tenu de l'ampleur de son mandat et des ressources dont il dispose.

6.3 La conclusion

La phase d'implantation du système professionnel étant pratiquement terminée, l'Office des professions a entrepris, au cours de la dernière année, une période de réflexion intensive afin de mieux identifier les besoins du milieu professionnel, d'en cerner l'évolution et de prévoir les changements souhaitables.

À cette fin, il s'est d'abord interrogé sur son propre fonctionnement et il a remis en question chaque secteur de son activité. Plusieurs résultats en sont ressortis, dont certains figurent dans le présent rapport. De plus, ces nouveaux éléments permettent déjà de dégager des orientations bien marquées et des objectifs précis.

L'Office poursuivra donc son action en élargissant sa base de consultation, tant par la variété des publics concernés que par la fréquence des contacts jugés nécessaires, et il mettra également l'accent sur un mode d'opération dont les éléments seront articulés avec plus de rigueur.

Le mandat de protection du public, autant que la mission de surveillance à l'endroit du système professionnel obligent l'Office, dans le contexte actuel, à relever le défi de l'efficacité, de l'adaptation au changement et de son ressourcement comme organisme-conseil. C'est en collaboration avec toutes les composantes du système professionnel que l'Office espère réaliser ce programme.

Annexe 1 : Les membres de l'Office des professions du Québec

Monsieur André DESGAGNÉ
Avocat
Québec

Monsieur Roger DESGROSEILLIERS
Pharmacien
Laval

Monsieur Jean-Marie DIONNE
Médecin vétérinaire
Montmagny

Monsieur Guy DROUIN
Ingénieur
Drummondville
(du 8 novembre 1973 au 9 septembre 1981)

Madame Marie-Esther GAUDREAULT
Hygiéniste dentaire et avocate
Québec
(depuis le 10 septembre 1981)

Madame Danielle W. ZAÏKOFF
Ingénieur
Mont-Royal

Le secrétaire de l'Office

Monsieur Louis ROUSSEAU
Ingénieur forestier
Québec

Annexe 2: Le personnel de l'Office des professions du Québec

Personnel régulier*	Corps d'emploi et fonction**
ARGUIN, Maurice (02-10-81)	Cadres supérieur (directeur de l'Information)
BILODEAU, Hélène	Agente de bureau (R.)
BONNAFÉ, Carole	Technicienne en information (I.)
BOUFFARD, Donald	Cadre supérieur (directeur de la Recherche)
BOULANGER, Denise	Agente d'information (I.)
CAMPEAU, Yves	Cadre supérieur (directeur des Affaires juridiques)
CANTIN, Jean-René	Agent d'information (I.)
CARON, Line	Agente de bureau (P.)
CHOUINARD, Linda	Employée de secrétariat (P.)
CONTANT, André	Cadre supérieur (directeur de la Documentation)
CROTEAU, Richard	Auxiliaire de bureau (A.P.) (préposé aux services auxiliaires)
DELAGE, Carl Guy	Notaire (A.J.)
DION, Francine	Agente de bureau (A.P.) (préposée à la gestion financière)
DUFOUR, Céline	Employée de secrétariat (A.J.)
ESCULIER, Céline	Employée de secrétariat (D.) (secrétaire de direction)

* La date suivant le nom d'un employé indique la fin de son emploi à l'Office des professions.
** Le rattachement à la direction est indiqué par les abréviations suivantes:
A.J. : direction des Affaires juridiques
A.P. : direction de l'Administration et du personnel
D. : direction de la Documentation
I. : direction de l'Information
P. : Présidence
R. : direction de la Recherche

Personnel régulier*	Corps d'emploi et fonction**
FLAMAND, Hélène	Employée de secrétariat (I.) (secrétaire de direction)
FORGUEZ, Maureen	Employée de secrétariat (R.) (secrétaire de direction)
GAGNON, Carole (20-11-81)	Employée de secrétariat (I.) (secrétaire de direction)
GAGNON, Léo (08-05-81)	Auxiliaire de bureau (A.P.) (préposé aux services auxiliaires)
GAGNON, Lucie (29-01-82)	Agente de recherche et de planification socio-économique (R.)
GAGNON, Raynald	Agent de recherche et de planification socio-économique (R.)
HUDON, Monique	Employée de secrétariat (A.P.)
JACQUES, Hélène (18-09-81)	Avocate (A.J.)
JUNIUS, Brigitte (03-09-81)	Agente d'information (I.)
LACHANCE, André	Attaché d'administration (directeur de l'Administration et du Personnel)
LACROIX, Thérèse	Téléphoniste – réceptionniste (A.P.)
LALIBERTÉ, Robert (24-04-81)	Agent de recherche et de planification socio-économique (R.)
LAROUCHE, Nicole	Employée de secrétariat (P.) (secrétaire du président et préposée à la gestion du bureau de Montréal)
LESAGE, Christiane	Employée de secrétariat (P.) (secrétaire de direction)
LEVESQUE, Louise	Agent de bureau (A.P.) (préposée à la gestion du personnel)
LEVESQUE, Mireille	Agente de recherche et de planification socio-économique (R.)
MENDRESHORA, Robert	Technicien en administration (A.P.) (coordonnateur des services auxiliaires)
MICHAILIDES, Démétrius	Cadre supérieur (P.) (conseiller auprès du Président)

Personnel régulier*	Corps d'emploi et fonction**
MICHAUD, Françoise (10-06-81)	Employée de secrétariat (I.) (secrétaire de direction)
MICHON, Lucie	Agente de recherche et de planification socio-économique (R.)
MOREAU, Nicole	Agente de recherche et de planification socio-économique (R.)
MORIN, Jacques-Carl	Avocat (A.J.)
OUBDA, Francine	Bibliotechnicienne (D.) (préposée à la gestion documentaire)
OUIMET, André	Avocat (A.J.)
PÉPIN, Ginette	Employée de secrétariat (P.) (secrétaire du président)
RATTÉ, Michèle	Bibliotechnicienne (D.) (préposée aux services techniques)
ROUSSEAU, Claudette	Technicienne en administration (A.P.) (préposée à la gestion financière)
ROUSSEAU, Louis	Cadre supérieur (P.) (secrétaire de l'Office)
SAINT-AUBIN, Louis (03-07-81)	Avocat (A.J.)
SAINT-PIERRE, Réjean	Agent de bureau (A.P.)
ST-PIERRE, Chantal	Employée de secrétariat (A.P.)
SHARECK, Louisette	Employée de secrétariat (A.J.) (secrétaire de direction)
TURCOTTE, Marc-André (28-08-81)	Agent de recherche et de planification socio-économique (R.)
VÉZEAU, Jean-Marc	Attaché d'administration (A.P.) (adjoint au directeur de l'Administration et du Personnel)

Personnel occasionnel*	Corps d'emploi et fonction**
COUTU, Lise (26-06-81)	Employée de secrétariat (A.P.)
DROLET, Sylvie	Employée de secrétariat (A.J.)
DUMONT, Lucie (25-09-81)	Agente de recherche et de planification socio-économique (D.)
FRENETTE, Francine (04-12-81)	Employée de secrétariat (A.J.)
LACHANCE, Line (06-11-81)	Employée de secrétariat (P.)
LEBLANC, Roland	Agent de bureau (A.P.) (préposé à la gestion financière)
LÉPINE, Ghislaine	Employée de secrétariat (D.)
LETARTE, Linda	Employée de secrétariat (A.P.)
PERRON, Jocelyne	Agente d'information (I.)
THORN, Lise (29-05-81)	Employée de secrétariat (A.J.)

Annexe 3 : Le Conseil interprofessionnel du Québec

Le Conseil interprofessionnel du Québec est formé des corporations professionnelles; chacune des corporations y est représentée par son président ou par un autre membre désigné par le bureau de la corporation. On peut rejoindre le Conseil à l'adresse suivante :

Conseil interprofessionnel du Québec
276, rue Saint-Jacques ouest
Bureau 910
Montréal, Québec
H2Y 1N3
(514) 288-3574

Annexe 4 : Les corporations professionnelles régies par le Code des professions

1. Corporations dont les membres ont un champ d'exercice exclusif et un titre réservé

Corporation professionnelle des agronomes du Québec
262, boulevard Henri-Bourassa ouest
Montréal, Québec H3L 1N6
Tél. : (514) 337-9510

Corporation professionnelle des architectes du Québec
1825, boulevard Dorchester ouest
Montréal, Québec H3H 1R4
Tél. : (514) 937-6168

Corporation professionnelle des arpenteurs-géomètres du Québec
917, rue Monseigneur Grandin
Sainte-Foy, Québec G1V 3X8
Tél. : (418) 656-0730

Corporation professionnelle des audioprothésistes du Québec
800, place Victoria
Case postale 274
Montréal, Québec H4Z 1E8
Tél. : (514) 871-8448

Corporation professionnelle des avocats du Québec
Palais de justice
1, rue Notre-Dame est
Bureau 9.80
Montréal, Québec H2Y 1B6
Tél. : (514) 866-3901

Corporation professionnelle des chimistes du Québec
934, rue Sainte-Catherine est
Bureau 250
Montréal, Québec H2L 2E9
Tél. : (514) 844-3644

Corporation professionnelle des chiropraticiens du Québec
50, place Crémazie ouest
Bureau 921
Montréal, Québec H2P 2T6
Tél. : (514) 382-5821

Corporation professionnelle des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
Montréal, Québec H3A 2S3
Tél. : (514) 288-3256

Corporation professionnelle des dentistes du Québec
3565, rue Berri
Bureau 200
Montréal, Québec H2L 4G3
Tél. : (514) 842-9112

Corporation professionnelle des denturologistes du Québec
1037, boulevard Saint-Joseph est
Montréal, Québec H2J 1L2
Tél. : (514) 842-8697

Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boulevard Dorchester ouest
Montréal, Québec H3Z 1V4
Tél. : (514) 935-2501

Corporation professionnelle des ingénieurs du Québec
2075, rue University
Bureau 1100
Montréal, Québec H3A 1K8
Tél.: (514) 845-6141

Corporation professionnelle des ingénieurs forestiers du Québec
2022, rue Lavoisier
Bureau 165
Sainte-Foy, Québec G1N 4L5
Tél.: (418) 683-2379

Corporation professionnelle des médecins du Québec
1440, rue Sainte-Catherine ouest
Bureau 914
Montréal, Québec H3G 1S5
Tél.: (514) 878-4441

Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec
2200, avenue Pratte
Bureau 301
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 4B6
Tél.: (514) 774-1427

Corporation professionnelle des notaires du Québec
630, boulevard Dorchester ouest
Bureau 1700
Montréal, Québec H3B 1T6
Tél.: (514) 879-1793

Corporation professionnelle des opticiens d'ordonnances du Québec
88, boulevard Saint-Joseph ouest
Montréal, Québec H2T 2P4
Tél.: (514) 844-8508

Corporation professionnelle des optométristes du Québec
5083, rue Saint-Denis
Montréal, Québec H2J 2L9
Tél.: (514) 844-2358

Corporation professionnelle des pharmaciens du Québec
1253, avenue McGill College
Bureau 160
Montréal, Québec H3B 2Y5
Tél.: (514) 861-2435

Corporation professionnelle des podiatres du Québec
4246, rue Adam
Montréal, Québec H1V 1S9
Tél.: (514) 252-1543

Corporation professionnelle des techniciens en radiologie du Québec
654, boulevard Crémazie est
Montréal, Québec H2P 1E9
Tél.: (514) 387-7333

2. Corporations dont les membres ont un titre réservé

Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec
63, rue d'Auteuil
Québec, Québec G1R 4C2
Tél.: (418) 692-2568

Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec
1425, rue de la Montagne
Montréal, Québec H3G 1Z3
Tél.: (514) 849-5767

Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec
152, rue Notre-Dame est
Montréal, Québec H2Y 3P6
Tél.: (514) 861-1823

Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec
1575, boulevard Henri-Bourassa ouest
Bureau 510
Montréal, Québec H3M 3A9
Tél.: (514) 337-3366

Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles du Québec
88, boulevard Saint-Joseph ouest
Montréal, Québec H2T 2P4
Tél.: (514) 843-3063

Corporation professionnelle des diététistes du Québec
934, rue Sainte-Catherine est
Bureau 240
Montréal, Québec H2L 2E9
Tél.: (514) 842-7923

Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec
1500, boulevard de Maisonneuve est
Bureau 400
Montréal, Québec H2L 2B1
Tél.: (514) 527-9281

Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec
Place du Canada
Palier P.4
Montréal, Québec H3B 2N2
Tél.: (514) 861-9729

Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec
5757, avenue Decelles
Bureau 233
Montréal, Québec H3S 2C3
Tél.: (514) 733-4098

Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
1980, rue Sherbrooke ouest
Bureau 920
Montréal, Québec H3H 1E8
Tél.: (514) 932-1491

Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec
4770, rue de Salaberry
Montréal, Québec H4J 1H6
Tél: (514) 332-9090

Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec
1575, boulevard Henri-Bourassa ouest
Bureau 530
Montréal, Québec H3M 3A9
Tél.: (514) 334-5870

Corporation professionnelle des psychologues du Québec
1575, boulevard Henri-Bourassa ouest
Bureau 510
Montréal, Québec H3M 3A9
Tél.: (514) 337-3360

Corporation professionnelle des techniciens dentaires du Québec
3333, boulevard Cavendish
Bureau 285
Montréal, Québec H4B 2M5
Tél.: (514) 482-3388

Corporation professionnelle des technologistes médicaux du Québec
1150, boulevard Saint-Joseph est
Montréal, Québec H2J 1L5
Tél.: (514) 527-9811

Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec
4152, rue Saint-Denis
Montréal, Québec H2W 2M5
Tél.: (514) 845-3247

Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec
5757, avenue Decelles
Bureau 335
Montréal, Québec H3S 2C3
Tél.: (514) 731-2749

Corporation professionnelle des urbanistes du Québec
1825, boulevard Dorchester ouest
Montréal, Québec H3H 1R4
Tél: (514) 931-8141

Annexe 5 : Les administrateurs nommés par l'Office aux bureaux des corporations professionnelles

Corporation Nom et lieu de résidence	Occupation
Administrateurs agréés	
DEBRAY, André Longueuil	Directeur du service des Communications Les Prévoyants du Canada
DESJARDINS, André Trois-Rivières	Directeur de service Westinghouse Canada Inc.
FOURNIER, Hélène Montréal	Directrice des Relations publiques et des Communications Fédération de Montréal des Caisses Desjardins
Agronomes	
GAGNÉ, Richard Arthabaska	Agriculteur
LACHAPELLE-HARVEY, Diane Québec	Hygiéniste dentaire Université Laval
ROBERT, Richard Saint-Hyacinthe	Administrateur Centre professionnel Léon-Pratte
Architectes	
CAYOUETTE, Ghislain Blainville	Directeur des Relations publiques Société pour les enfants infirmes du Québec
DEMERS, Émile Valleyfield	Directeur des services pédagogiques Collège de Valleyfield
DUBOIS, Jean-Marie Saint-Élie-d'Orford	Géographe Service de géographie appliquée de Sherbrooke
DUMOUCHEL, Suzanne Sault-au-Récollet	Professeur d'arts plastiques Cégep du Vieux Montréal

Arpenteurs-géomètres	
CHOQUETTE, Daniel Montréal	Conseiller syndical L'Alliance des professeurs de Montréal
JALBERT, André Québec	Directeur Service de l'éducation Fédération des caisses d'établissement du Québec
LAVOIE-CLÉMENT, Gabrielle Saint-Simon-de-Bagot	Conseillère juridique Confédération des syndicats nationaux
Audioprothésistes	
BERGERON, Bernard Bécancour	Directeur général Commission scolaire Port-Royal
PICHÉ-MESSIER, Ginette Longueuil	Avocate associée Hemens, Harris, Thomas, Mason, Schwoitzer et Montcalm
Avocats	
BÉLISLE, Richard Laval	Directeur d'école Commission scolaire Chomedey de Laval
PAGE, Gladys Montréal	
THORNHILL, Esméralda Montréal	Agent de formation en éducation Commission des droits de la personne
VALENTINE, Pauline Trois-Rivières	Coordonnatrice Association des consommateurs du Québec Inc.
Chimistes	
BEAUREGARD, Pierre-Paul Saint-Hyacinthe	Coordonnateur Service de l'éducation aux adultes Cégep de Saint-Hyacinthe
DESSUREAULT, Claude Roxboro	Vice-président exécutif Association des manufacturiers canadiens Division du Québec
MILETTE-BELLEMARE, Lucille Saint-Étienne-des-Grès	Professeur suppléant Commission scolaire Chavigny

Chiropraticiens	
FORGET, Pierrette Laval	Idéologue
GIGUÈRE-TOUCHETTE, Lucille Sainte-Famille	Animatrice sociale
ROBERGE, Véronique Montréal	Conseillère juridique Association provinciale des assureurs-vie du Québec
Comptables agréés	
BRUNET, Pierre Shawinigan	Surveillant de l'ingénierie Société d'électrolyse et de chimie Alcan Limitée
DE GARIE, Pierre Saint-Jérôme	Coordonnateur d'adaptation scolaire Commission scolaire de Saint-Jérôme
MOISAN, André Québec	Directeur général Centre hospitalier Chauveau
SALVAIL, Réjane T. Sorel	Présidente-directrice Service d'aide aux consommateurs de Sorel
Comptables en administration industrielle	
BERTHIAUME, Michel Sherbrooke	Professeur Université de Sherbrooke
DION-COUTURE, Denise Québec	Vice-présidente provinciale Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec
DUMONT, Paul Saint-Romuald	Retraité
LÉPINE, Jean-Guy Montréal	Officier de bien-être Ville de Montréal
Comptables généraux licenciés	
FOSTER, Jean La Pocatière	Directeur de l'information et des relations publiques Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
HENDERSON, Richard E. Hull	Agent immobilier J.L. Hotte Immeubles
LEFRANÇOIS, Marc Québec	Arpenteur-géomètre Lefrançois et Lefrançois
MASSÉ, Jean-Louis Montréal	Chargé d'actuariat et d'administration Compagnie d'assurances Standard Life

Conseillers d'orientation	
MILOT, Jeannette Montréal	Commissaire Commission des écoles catholiques de Montréal
PICARD-MAYER, Ghislaine Longueuil	Contrôleur des coûts Raffinerie de sucre du Québec
ROY, Lucille Verdun	Adjointe administrative Département de l'informatique et de la recherche opérationnelle Université de Montréal
Conseillers en relations industrielles	
FORTIER-TASCHEREAU, Jeanne Victoriaville	Comptable Ventilateur Victoria Ltée
GAVAN, Joan Montréal	Représentante Bureau du Commissaire aux langues officielles du Québec
GIROUX, Claude Québec	Régisseur à l'approvisionnement Commission scolaire régionale Orléans
Dentistes	
DEPORCQ, Jean-Marie Montréal	Professeur Université du Québec à Montréal
LÉVESQUE, Jacques Saint-Hyacinthe	Principal adjoint Polyvalente Hyacinthe-de-Lorme
TAYLOR, Yolande Saint-Laurent	Professeur Université de Montréal
VARIN, Thérèse Québec	Professeur de psychologie Commission scolaire régionale de Tilly
Denturologistes	
BAUDOT, Stella C. Montréal	Commissaire Statistiques Canada
GAUTHIER, Florent Lévis	Directeur du personnel L'assurance-vie Desjardins
MASSÉ, Gilles Granby	Président Gilles Massé Construction Ltée

Diététistes	
AZZARIA, Maryse Québec	Présidente Association des consommateurs du Québec
GILBERT, André Québec	Directeur général Association des commissions scolaires du diocèse de Québec Inc.
NEDELEC, Mado Montréal	Orthopédagogue Commission des écoles catholiques de Montréal
Ergothérapeutes	
BELLEAU, André Québec	Chef Division du personnel ouvrier Ville de Québec
RIVET, Colette Montréal	Directrice générale Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
Évaluateurs agréés	
ARTEAU-GIRARD, Mariette Saint-Hyacinthe	Secrétaire-comptable Gestion G.G. Inc.
LANGLOIS, Claude Laval	Assistant gérant Ville de Laval
MAILLOUX, Marcel Granby	À son compte
Hygiénistes dentaires	
CHAMBERLAND-MORIN, Colette Québec	Agent de gestion financière Maison de la francophonie
GIRARD, Mathieu Laval	Directeur général Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation
TREVOR-DEUTSCH, Lisette Montréal	Responsable du foyer

Infirmières et infirmiers	
KOUTCHOUGOURA, Georges Montréal	Directeur des transactions immobilières Bell Canada
LACROIX, Gérald Montréal	Vice-président adjoint Planification de l'exploitation des services aux abonnés Bell Canada
ST-DENIS, Gilles Blainville	Directeur des services pédagogiques Cégep Lionel-Groulx
TRUDEAU-BÉDARD, Nicole Montréal	Secrétaire générale adjointe Université de Montréal
Infirmières et infirmiers auxiliaires	
BOYER, Suzanne Montréal	Conseillère pédagogique Université de Montréal
BRETON, Yves G. Brossard	Vice-président à l'exploitation Groupement Desjardins
LAFRENIÈRE, Jeanne Drummondville	
LÉVESQUE, André Bromont	Directeur du personnel Dominion Blueline Inc.
Ingénieurs	
BÉGIN, Normand Hull	Agent principal Expansion économique régionale Canada
DEGUIRE, Pierre-André Montréal	Comptable agréé associé Raymond, Chabot, Martin, Paré et Associés
VAN DOESBURG, Jean Trois-Rivières	Professeur Commission scolaire régionale Provencher
WARNER, Louise Montréal	Recherchiste – écrivain Société Radio-Canada

Ingénieurs forestiers

BÉGIN, Jacques Saint-Jean-Chysostome-de-Lévis	Vice-président Administration et finance Dionite Inc.
RIOUX, Jean-Louis Val-Bélair	Directeur Service de l'informatique Microfor Inc.
SIMARD, Émile Québec	Directeur Service de placement des étudiants Emploi et immigration Canada

Médecins

DE LA ROCHELLE, Serge Québec	Directeur général des relations publiques Université du Québec
DE SERRES, Murielle Montréal	Professeur École secondaire classique Villa Maria
LÉONARD, Solange Laval	Secrétaire de direction Les Prévoyants du Canada
TELLIER, J.-Jean Longueuil	Secrétaire général Bureau de surveillance du cinéma Ministère des Communications

Médecins vétérinaires

GERVAIS, Solange Hérouxville	Animatrice sociale
PROULX, Jean-Jacques Québec	Vice-président à l'exploitation Les Industries Valcartier Inc.
SYLVESTRE, Marcel Saint-Hyacinthe	Agriculteur

Notaires

BONNEAU, Michel Trois-Rivières	Directeur régional Ministère des Affaires culturelles
ROY, Léonard Montréal	Vice-président exécutif Conseil de l'industrie laitière du Québec
SAINT-CYR, Michel Lévis	Secrétaire général Assurance-vie Desjardins
SIMARD, Guy-Paul Trois-Rivières	Directeur Service de police et de pompier Ville de Trois-Rivières

Opticiens d'ordonnances	
BOURDON, Robert Montréal	Pharmacien
GAUTHIER, Pierre Montréal	Directeur général Fédération des jeunes chambres du Canada français
Optométristes	
CÔTÉ, Clermont Alma	Professeur de psychologie Collège d'Alma
LAFRENIÈRE, Guy Drummondville	Retraité
LAMBEK, Hanna Montréal	Professeur Université Concordia
Orthophonistes et audiologistes	
HAMEL, Conrad Cap-Rouge	Agent de gestion financière Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières
LAPOINTE, Michèle Shawinigan-Sud	
Pharmaciens	
DAIGNEAULT, Robert Sainte-Catherine	Secrétaire Comité consultatif de l'environnement de la Baie James Ministère de l'Environnement
LAPIERRE, Jeanne Pointe-aux-Trembles	Administrateur Bureau de médecin
LOCONG, Lam Québec	Professeur Université Laval
PATENAUDE, Pierre Montréal	Directeur des services administratifs Maison Notre-Dame-de-Laval Inc.
Physiothérapeutes	
AMPLEMAN, Maurice Lévis	Directeur général Centre d'adaptation pour la jeunesse
GUILLOTTE, Michel Montréal	Directeur général Centre de linguistique de l'entreprise
ROY, Marie-Thérèse Sherbrooke	Animatrice sociale

Podiatres	
CARON, Jacques Batiscan	Président Caron Limitée
LEDOUX, Marcel Québec	Agent vérificateur Gouvernement du Québec
Psychologues	
GAUDREAU, Maurice Longueuil	Chargé de programme Centre de services sociaux Richelieu
GRANGER, Pierre Montréal	Directeur administratif Association provinciale des assureurs-vie du Québec
OLIVIER, Céline Québec	Andragogue, chargée de programmes Ministère des Affaires sociales
ROBITAILLE, Daniel Québec	Directeur Services administratifs Centre d'accueil l'Escale
Techniciens dentaires	
DUFOUR VILLENEUVE, Rita Saint-Étienne-de-Lauzon	Animatrice sociale Association féminine d'éducation et d'action sociale
MAGNAN, Claude Laval	Vice-président Fédération des services de santé et des services sociaux du Québec
Techniciens en radiologie	
BEAUREGARD, Louise Montréal	Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement Cégep de Maisonneuve
GIRARD, Jean-Marie Chicoutimi	Directeur général Centre d'accueil Beaumanoir
PETIT, Gilles La Tuque	Pharmacien Hôpital Saint-Joseph
SIMARD, Jean-Claude Québec	Directeur général adjoint Fédération des magasins Coop

Technologistes médicaux	
GAGNON, Chantal Charlesbourg	Directeur Service du tourisme et des congrès Communauté urbaine de Québec
LACASSE, Michel Laval	Travailleur social Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain
RIOUX, Jean Hauterive	Principal adjoint Commission scolaire régionale de la Côte Nord
SALVAIL, Jean Saint-Denis-de-Brompton	Professeur Université de Sherbrooke
Technologues des sciences appliquées	
BLANCHETTE, Robert Saint-Hyacinthe	Directeur général Séminaire de St-Hyacinthe
BOUCHARD, Jean Longueuil	Directeur général adjoint Compagnie d'assurance La Prévoyance
CHAUSSÉ, Marie-Josèphe Victoriaville	Directrice générale Centre hospitalier des Bois-Francs
COALLIER, Suzanne Longueuil	Directrice des finances Hôpital Charles LeMoyne
Travailleurs sociaux	
ACHARD, Michel Québec	Architecte
BEAUBIEN, Armand Repentigny	Vérificateur Ville de Montréal
JONES, Francine V. Montréal	Directrice du marketing et des relations publiques Association des fabricants de meubles du Québec Inc.
LÉONARD, Richard Saint-Ferdinand	Orthopédagogue Commission scolaire de Thetford-Mines
Urbanistes	
GAUTHIER, Kristiane Montréal	Agente d'information Les Ateliers d'éducation populaire
MONGEAU, André Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Sculpteur

Annexe 6 : Les présidents et les présidents suppléants des comités de discipline des corporations professionnelles

Présidents	Corporations
CLERMONT, André J.	Agronomes Arpenteurs-géomètres Évaluateurs agréés Urbanistes
DUMAS, Marcel	Dentistes Techniciens dentaires Technologues des sciences appliquées
DUPONT, Jacques	Pharmaciens
DURAND, Jean-Yves	Architectes Chimistes Ingénieurs forestiers
GAUVIN, Jean	Chiropraticiens Médecins vétérinaires Optométristes Techniciens en radiologie
GEOFFRION, Jean	Ingénieurs
JASMIN, Pierre	Hygiénistes Infirmières et infirmiers
KRONSTRÖM, Serge	Ergothérapeutes Physiothérapeutes Podiatres
LALANDE, Léon	Denturologistes
LAMONTAGNE, Jacques	Administrateurs agréés Comptables agréés Comptables en administration industrielle Comptables généraux licenciés Conseillers en relations industrielles
LAVOIE, Jean-Marie	Conseillers d'orientation Orthophonistes et audiologistes Psychologues Travailleurs sociaux
LEBEL, Hélène	Médecins

MARCOTTE, Guy	Notaires
ROY, Léonce E.	Architectes Chimistes Ingénieurs forestiers
SAVARD, Gaston	Avocats
SYLVESTRE, André	Audioprothésistes Diététistes Infirmières et infirmiers auxiliaires Opticiens d'ordonnances Technologistes médicaux

Les présidents suppléants	
BERGEVIN, Michel	GAUTHIER, Paule
BOISVERT, Marc	GÉLINAS, Claude
BOLDUC, Michel	GODIN, Gilles
CHAMPAGNE, Claude	GRAVEL, Marc
CRÉPEAU, Jean	HÉBERT, Jean-C.
DESCHÊNES, Bernard M.	LAMOUREUX, Jacques
DUREAULT, Georges H.	LUSSIER, Jean-Pierre
FEINER, Abraham	THIBODEAU, Roger

Annexe 7 : Les juges du Tribunal des professions

FILION, Jean, *président*
FILION, Gilles
HYDE, J. Richard
PRÉNOVEAU, Conrad
ROBERGE, Yvon
TISSEUR, Jacques
GAGNON, Bertrand
VAILLANCOURT, Louis
VERDY, Pierre
TRUDEL, Gilles

Annexe 8: L'évolution mensuelle du nombre de plaintes et de demandes de renseignements

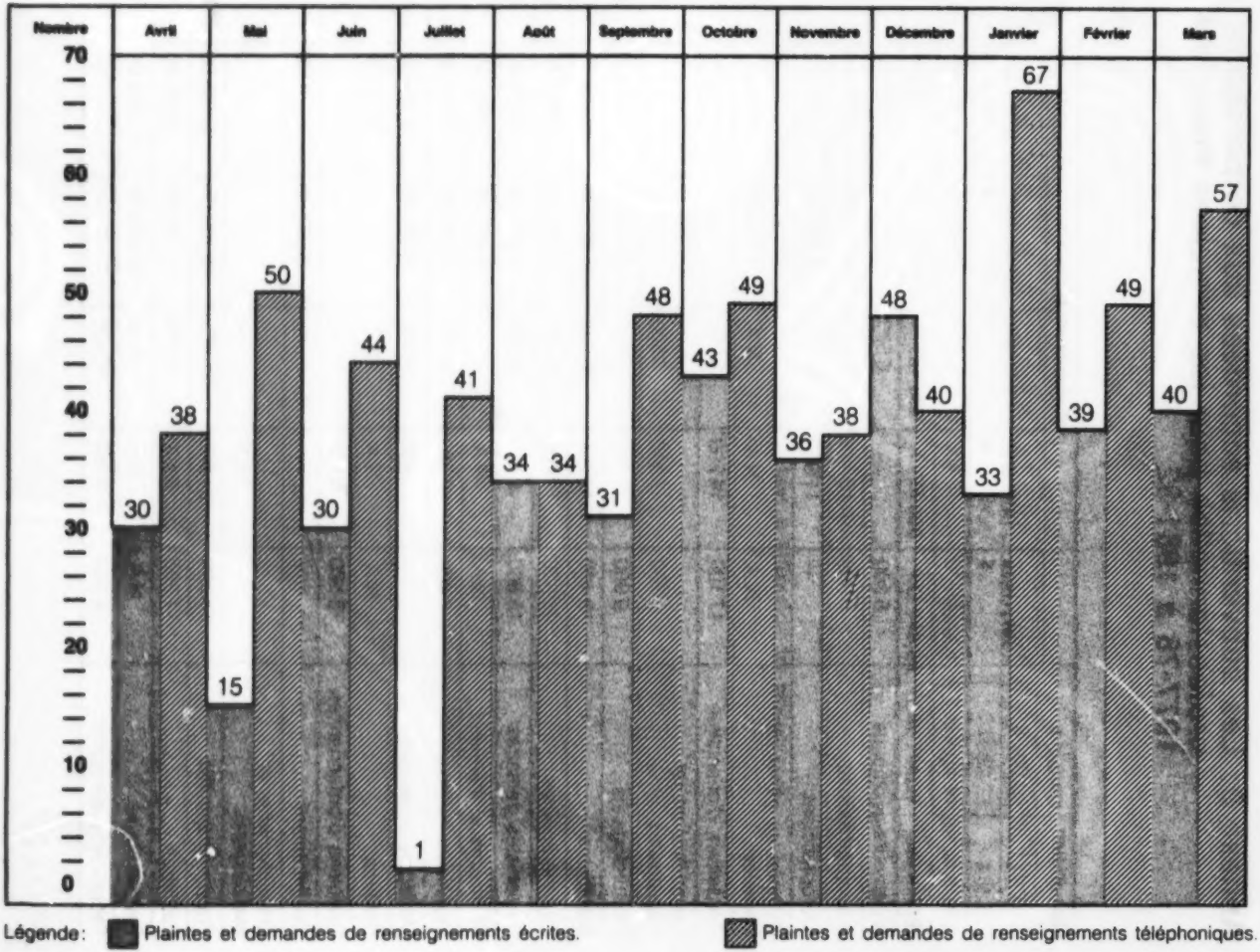

Légende: Plaintes et demandes de renseignements écrites. Plaintes et demandes de renseignements téléphoniques.

Annexe 9 : Les subventions accordées aux corporations professionnelles pour les exercices financiers 1977-78 à 1981-82

Corporation	Montants versés					Total
	1977-1978 $	1978-1979 $	1979-1980 $	1980-1981 $	1981-1982 $	1977-1978 à 1981-1982 $
Administrateurs agréés	18 900	8 400	9 800	2 658,13	3 905,05	43 663,18
Architectes	—[1]	N.A.	N.A.	—	4 200,00	4 200,00
Arpenteurs-géomètres	5 200	—[4]	6 500	6 195,70	1 097,90	18 993,60
Audioprothésistes	8 900	10 440	12 500	5 471,83	2 231,44	39 543,27
Chiropraticiens	—	11 900	14 000	8 026,06	4 025,70	37 951,76
Comptables généraux licenciés	N.A.[2]	N.A.	N.A.	7 010,33	9 100,00	16 110,33
Conseillers d'orientation	17 100	14 200[5]	15 000[5]	—[6]	9 100,00	55 400,00
Conseillers en rel. Industrielles	9 700	7 500	6 500	0		23 700,00
Denturologistes	9 900	12 500	—	8 869,97	4 700,00	35 969,97
Diététistes	18 400	13 000	20 000	15 000,00	9 100,00	75 500,00
Ergothérapeutes	15 800	12 000	15 500	7 543,00	9 883,76	60 726,76
Hygiénistes dentaires	15 600	6 400	6 600	3 399,00	2 255,82	34 254,82
Infirmières et infirmiers	N.A.	N.A.	—	9 100,00	12 687,00	12 687,00
Ingénieurs forestiers	7 400	7 500	10 000	3 463,00	5 078,08	33 441,08
Médecins vétérinaires	—	11 900	9 800	9 783,39	9 100,00	40 483,39
Notaires	N.A.	N.A.	N.A.	—	9 100,00	9 100,00
Opticiens d'ordonnances	3 500	8 400	—	—[6]	—	11 900,00
Optométristes	—	—	—	3 067,58	0[6]	3 067,58
Orthophonistes et audiologistes	—	2 500	—	—	0[6]	2 500,00
Physiothérapeutes	14 800	21 800	20 700	16 103,00	9 100,00	82 503,00
Podiatres	11 200	9 500	12 600	13 045,50	3 200,85	49 546,35
Psychologues	N.A.	N.A.	N.A.	12 050,58	11 635,04	23 685,62
Techniciens dentaires	18 600	9 860	15 500	—[6]	—	43 960,00

Annexe 9: (suite)

Technologistes médicaux	N.A.	N.A.	—	—	4 040,90	4 040,90
Technologues des sc. app.	N.S.P.[3]	N.S.P.	N.S.P.	N.S.P.	13 900,00	13 900,00
Travailleurs sociaux	N.A.	N.A.	N.A.	—	3 352,73	3 352,73
Urbanistes	—	—	—	1 856,61		1 856,61
Total	**175 000**	**167 800**	**175 000**	**123 543,68**	**140 794,27**	**782 137,95**

(1) — signifie que la corporation n'a fait aucune demande de subvention.
(2) N.A. signifie que la corporation n'était pas admissible à une subvention.
(3) N.S.P. signifie ne s'applique pas, la corporation ayant été créée en 1981-1982.
(4) La corporation retira sa demande le 3 février 1978.
(5) Projet concernant l'inspection professionnelle en commun avec la corporation des psychologues.
(6) La corporation n'a pas réclamé la subvention.

Annexe 10: Les nouvelles publications de l'Office des professions du Québec

— Rapport annuel 1980-1981, mai 1981, 136 p.

— Recueils des décisions disciplinaires concernant les corporations professionnelles:

- 1980, numéro 2, octobre 1981, 360 p.
- 1981, numéro 1, février 1982, 407 p.

— Le titre réservé et la protection du public, mars 1982, 109 p. Document de consultation.

Annexe 11 : Les renseignements sur les corporations professionnelles

Comme par les années passées, certaines caractéristiques humaines et financières des corporations professionnelles sont présentées dans cette section sous forme de tableaux évolutifs. Ces données sont tirées des rapports annuels présentés par les corporations et ont été vérifiées auprès de chacune d'elles.

11.1 L'évolution du nombre de membres des corporations professionnelles

Au 31 mars 1981, 167 864 professionnels faisaient partie des 39 corporations professionnelles régies par le Code des professions. Ces membres se répartissent en 21 corporations d'exercice exclusif qui en regroupent 123 513 soit 73,6%, et en 18 corporations à titre réservé dont font partie les 44 351 autres professionnels, soit 26,4%.

La Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers (48 896), la Corporation professionnelle des ingénieurs (22 869), la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires (18 567), la Corporation professionnelle des médecins (13 244), la Corporation professionnelle des comptables agréés (8 376), la Corporation professionnelle des avocats du Québec (8 103) et la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées (6 407) regroupent à elles seules 75,3% des professionnels. Parmi les trente-deux autres corporations, douze comptent plus de 1 500 membres et représentent 16,2% des professionnels; treize comptent de 500 à 1 500 membres et réunissent 7,4 % des professionnels; enfin, sept corporations ont moins de 500 membres et regroupent 1,1% des professionnels.

Les membres des corporations professionnelles représentent 5,7% de la population active[1] du Québec au 31 mars 1981. À pareille date, l'année précédente, ils en représentaient 5,4%. Par ailleurs, l'accroissement du nombre de professionnels durant cette période a été de 8,5% contre 2,7% pour la population active totale.

11.2 Le taux de variation, en pourcentage, du nombre de membres des corporations professionnelles

L'annexe 11.2 indique une augmentation de l'accroissement annuel du nombre de membres des corporations professionnelles cette année. Relativement faible en 1978-1979 (3,4%), on notait une hausse appréciable en 1979-1980 (6,2%); l'augmentation se situe cette année à 8,5%.

Au cours de la dernière année, la Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles (34,0%), celle des hygiénistes dentaires (19,3%), celle des administrateurs agréés (14,7%), celle des comptables généraux licenciés (10,6%), celles des psychologues (9,8%) et celle des ingénieurs forestiers (9,6%) ont enregistré les plus fortes augmentations de membres. Par ailleurs, on constate des diminutions chez les techniciens en radiologie (– 13,2%), les audioprothésistes (– 5,9%), les technologistes médicaux (– 4,8%), les conseillers d'orientation (– 1,9%), les techniciens dentaires (– 1,8%), les travailleurs sociaux (– 1,2%) et les podiatres (– 0,8%).

1. « Indicateurs de la population active, province de Québec », *Le Marché du Travail*, novembre 1981, volume 2, numéro 11, p. 7 (tableau 1.06).

Durant les cinq dernières années, le nombre total de professionnels a augmenté de 23,6%. Cette hausse est particulièrement importante dans le cas des hygiénistes dentaires (125,6%), des conseillers en relations industrielles (81,3%), des chimistes (81,2%), des comptables généraux licenciés (43,3%), des orthophonistes et audiologistes (42,4%) et des denturologistes (38,6%). Seulement une corporation a vu baisser le nombre de ses membres; il s'agit de celle des podiatres (– 12,9%).

11.3 L'évolution du nombre de membres des corporations professionnelles et de leur répartition selon le secteur d'activité et le statut juridique[2]

Les quatre secteurs d'activité des membres des corporations professionnelles sont celui de la santé, celui du génie et de l'aménagement, celui du droit, de l'administration et des affaires et celui des relations humaines. Selon l'annexe 11.3, ils regroupent respectivement 58,8%, 22,6%, 15,2% et 3,4% des professionnels au 31 mars 1981. Depuis les cinq dernières années, le nombre de professionnels du secteur du génie et de l'aménagement s'est accru de 54,7%, celui du droit, de l'administration et des affaires de 32,8%, celui des relations humaines de 42,5% et celui de la santé de 24%. Par ailleurs, durant la même période, le nombre total des membres des corporations professionnelles a augmenté de 40 363 ou 31,7%, passant de 127 501 à 167 864. Le nombre de membres des corporations à titre réservé s'est accru de 59,2% contre 23,9% pour les corporations d'exercice exclusif.

11.4 L'évolution du rapport population par professionnel[3]

L'annexe 11.4 met en relation le nombre de membres des corporations professionnelles et l'importance du bassin de population qu'ils desservent. On remarque, par exemple, qu'il y a en moyenne un infirmier ou une infirmière pour 131 personnes alors qu'il y a un audioprothésiste pour 66 644 personnes, chacune de ces deux proportions constituant les extrêmes. Toutefois, il est à noter que les corporations à titre réservé ne regroupent pas nécessairement toutes les personnes exerçant la profession.

---

2. Le secteur de la santé comprend les professionnels suivants: audioprothésistes, chiropraticiens, dentistes, denturologistes, diététistes, ergothérapeutes, hygiénistes dentaires, infirmières et infirmiers, infirmières et infirmiers auxiliaires, médecins, médecins vétérinaires, opticiens d'ordonnances, optométristes, orthophonistes et audiologistes, pharmaciens, physiothérapeutes, podiatres, techniciens dentaires, techniciens en radiologie et technologistes médicaux.
   Le secteur du génie et de l'aménagement comprend les professionnels suivants: agronomes, architectes, arpenteurs-géomètres, chimistes, évaluateurs agréés, ingénieurs, ingénieurs forestiers, technologues des sciences appliquées et urbanistes.
   Le secteur du droit, de l'administration et des affaires comprend les professionnels suivants: administrateurs agréés, avocats, comptables en administration industrielle, comptables agréés, comptables généraux licenciés, conseillers en relations industrielles et notaires.
   Le secteur des relations humaines comprend les professionnels suivants: conseillers d'orientation, psychologues et travailleurs sociaux.

3. Les données relatives à la population du Québec proviennent des estimations du 31 mai 1981 du programme Super-pop, Québec, ministère des Affaires sociales, direction de la Recherche et de la statistique, service des Études de population, ***Résultats revisés du modèle Super-pop, juillet 1980***, **Québec, le ministère, octobre 1980, 348 p.**

11.5, 11.6 et 11.7
La distribution géographique des professionnels au Québec et à l'extérieur du Québec

Plus de 95,3% des membres des corporations professionnelles, soit 159 981 personnes, exercent au Québec (Annexe 11.5). Compte tenu de la répartition régionale de la population et du fait que plusieurs corporations répartissent leurs membres selon des régions qui regroupent deux ou même plusieurs régions administratives, les annexes 11.6 et 11.7 ne décrivent pas rigoureusement la situation; elles sont présentées à titre indicatif seulement. De plus, le champ d'activité influe sur la distribution géographique des membres de certaines corporations professionnelles.

11.8 et 11.9
L'évolution des cotisations des membres des corporations professionnelles

Selon l'annexe 11.8, la cotisation moyenne exigée au cours de l'exercice 1981-1982 était de 279,23 $ et variait selon les corporations de 72 $ à 1 013 $; vingt d'entre elles l'établissaient à 200 $ et plus, quinze entre 100 $ et 199 $ et quatre à moins de 100 $. Les corporations à titre réservé exigeaient une cotisation moyenne de 167,33 $ de leurs membres contre 375,14 $ pour les corporations d'exercice exclusif. Par ailleurs, la cotisation moyenne pondérée selon le nombre de membres de chaque corporation se situait à 181,62 $[4].

De 1976-1977 à 1980-1981, la cotisation moyenne est passée de 170,40 $ à 279,23 $, soit une augmentation de 63,9%. Elle s'est accrue de 10,9% en 1977-1978, de 11,3% en 1978-1979, de 7,5% en 1979-1980, de 7,5% en 1980-1981 et de 14,9% en 1981-1982 (Annexe 11.9).

11.10 et 11.11
L'évolution des revenus des corporations professionnelles

La majeure partie des revenus des corporations provient des cotisations. Toutefois, étant donné le nombre de leurs membres et leurs cotisations respectives, l'augmentation des revenus de l'ensemble des corporations ne suit pas nécessairement celle des cotisations. Ainsi, selon l'annexe 11.11, on a enregistré un accroissement des revenus totaux de 18,3% en 1977-1978 par rapport à l'année précédente, de 3,4% en 1978-1979, de 15,9% en 1979-1980 et de 23,5% en 1980-1981; l'augmentation au cours des cinq derniers exercices est de 75%.

11.12 et 11.13
L'évolution des dépenses des corporations professionnelles

Au cours du dernier exercice, les dépenses effectuées par l'ensemble des corporations professionnelles s'élevaient à 31 454 896 $ soit une augmentation de 14% par rapport à l'exercice financier précédent. Ce chiffre représente une moyenne de 806 535,79 $ par corporation ou de 187,38 $ par membre. Parmi les corporations qui ont enregistré un montant de dépenses supérieur à un million de dollars, citons celle des notaires chez qui la dépense moyenne par membre s'élève à 1 126,03 $, celle des comptables agréés où elle s'élève à 450,49 $ et celle des dentistes où elle s'élève à 426,73 $.

---

4. Ce montant provient de la sommation des produits des cotisations multipliées par le nombre de membres qu'elles touchent sur le nombre total de membres.

$$\frac{\sum_{i=1}^{K} (\text{cotisation \$} \times \text{nombre de membres})_i}{N}$$

K = 39 corporations
N = 167 864 membres

Les dépenses varient considérablement selon les corporations et leur statut juridique. Ainsi, la dépense moyenne des corporations à titre réservé se chiffre à 332 212,44 $ par corporation, soit 134,83 $ par membre, tandis que celle des corporations d'exercice exclusif atteint 1 213 098,66 $ par corporation, soit 206,25 $ par membre.

Par ailleurs, les dépenses totales des corporations ont augmenté de 62,2% au cours des cinq dernières années.

11.14, 11.15, 11.16 et 11.17 L'évolution des résultats d'opération des corporations professionnelles

Selon l'annexe 11.14, les résultats d'opération de l'ensemble des corporations professionnelles se sont soldés à la fin du dernier exercice par un surplus de 2 192 384 $.

Parmi les vingt-neuf corporations dont la différence entre les revenus et les dépenses constituait un surplus en 1980-1981, onze réalisaient un excédent des dépenses de plus de 10% par rapport à leurs revenus (Annexe 11.15).

Au 31 mars 1981, dix corporations professionnelles accusaient un déficit d'opération qui s'établissait chez sept d'entre elles à plus de 10%. Selon les annexes 11.16 et 11.17, il apparaît que les déficits d'opération ont, au cours des cinq dernières années, affecté légèrement plus les corporations à titre réservé que les corporations d'exercice exclusif et plus particulièrement les corporations de moins de 500 membres.

Au 31 mars 1981, les surplus accumulés par l'ensemble des corporations professionnelles étaient selon l'annexe 11.14, de 6 142 443 $ ce qui représente une augmentation de 2 224 167 $ par rapport à l'exercice précédent. Dix corporations y accusent un avoir déficitaire; il s'agit de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers (1 052 909 $), de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires (295 462 $), de la Corporation professionnelle des chiropraticiens (111 777 $), de la Corporation professionnelle des technologistes médicaux (15 719 $), de la Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles (9 185 $), de la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées (7 667 $), de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux (7 537 $), de la Corporation professionnelle des podiatres (4 906 $), de la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires (885 $), et de la Corporation professionnelle des audioprothésistes (723 $).

D'autre part, au 31 mars 1981, les surplus accumulés s'élevaient à plus de 500 000 $, dans le cas de cinq corporations. Il s'agit de ceux enregistrés chez les notaires (1 880 733 $), les avocats (1 132 441 $), les comptables agréés (796 849 $), les ingénieurs (754 217 $), et les dentistes (624 927 $).

Annexe 11.1 : L'évolution du nombre de membres des corporations professionnelles du 31 mars 1977 au 31 mars 1981

Corporation	31 mars 1977	31 mars 1978	31 mars 1979	31 mars 1980	31 mars 1981
Administrateurs agréés	1 210	1 154	1 216	1 234[6]	1 415
Agronomes	1 640	1 617	1 805	1 930	2 080[10]
Architectes	1 428	1 477	1 528	1 577	1 644
Arpenteurs-géomètres	587	617	683	691	730
Audioprothésistes	93	108	100	102	96
Avocats	6 337	6 829	7 260[4]	7 725	8 103[11]
Chimistes	979	1 128	1 429	1 662	1 803
Chiropraticiens	463	477	495	516	545[12]
Comptables en adm. ind.	1 442	1 510	1 546	1 599	1 707
Comptables agréés	7 154	7 352	7 586	7 934[7]	8 376[13]
Comptables gén. licenciés	1 986	2 151	2 376	2 572	2 847
Conseillers d'orientation	1 294	1 365	1 384	1 362	1 336
Conseillers en rel. ind.	380	425	462	514	689
Dentistes	2 116	2 187	2 275[5]	2 362	2 468
Denturologistes	515	496	629	667	714
Diététistes	887	899	964	1 036	1 090
Ergothérapeutes	373	360	388	476	498
Évaluateurs agréés	847	873	905	930[8]	946
Hygiénistes dentaires	328	415	616	620	740[14]
Infirmières et infirmiers	43 067[1]	44 213[2]	43 249	47 476	48 896
Inf. et inf. auxiliaires	15 172	15 561	16 908	17 835	18 567
Ingénieurs	19 747	20 417	20 982	21 374	22 869[15]
Ingénieurs forestiers	902	972	1 041	1 125	1 234
Médecins	11 393	11 843	12 301	12 782	13 244
Médecins vétérinaires	765	832	879	929	966
Notaires	1 856	1 943	2 041	2 188	2 317
Opticiens d'ordonnances	324	351	375	398	429
Optométristes	656	688	714	738	769
Orthophonistes et audio.	229	256	251	307	326
Pharmaciens	2 658	2 788	3 166	3 197	3 430
Physiothérapeutes	809	867	905	991	1 060
Podiatres	139	131	126	122	121
Psychologues	1 768	1 889	2 037	2 183	2 397
Techniciens dentaires	189	192	218	221	217
Techniciens en radiologie	2 516	2 462[3]	2 519	3 088[9]	2 679[16]
Technologistes médicaux	1 713	1 983	2 045	1 998	1 902
Technologues des sc. app.	NSP	NSP	NSP	NSP	6 407[17]
Travailleurs sociaux	1 728	1 803	2 019	2 012	1 988
Urbanistes	174	178	197	205	219
Total	**135 864**	**140 809**	**145 620**	**154 678**	**167 864**

1. Au 31 décembre 1976.
2. Au 31 décembre 1977.
3. Contrairement aux années antérieures, le nombre de membres n'inclut pas les étudiants devant recevoir leur diplôme au mois de mai.
4. Ce nombre ne contient pas les 32 conseillers en loi, membres du Barreau du Québec.
5. Au 31 janvier 1980.
6. Ce nombre exclut 115 stagiaires et 113 étudiants.
7. Ce nombre comprend 126 personnes munies de permis temporaires.
8. En juin 1980.
9. Ce nombre comprend 429 membres inactifs.
10. Ce chiffre inclut les membres-étudiants.
11. Ce chiffre inclut les conseillers en loi.
12. Ce chiffre inclut 15 membres non-exerçants.
13. Ce chiffre inclut 90 individus munis de permis temporaires émis en vertu de l'article 37 de la Charte de la Langue française.
14. Ce chiffre exclut 48 membres non exerçants.
15. Ce chiffre inclut les membres à vie.
16. Ce chiffre exclut 498 membres non exerçants.
17. Au 31 décembre 1980. La Corporation ayant été créé en 1980-1981, le tableau ne s'applique pas (NSP) aux années antérieures.

Annexe 11.2: Le taux de variation, en pourcentage, du nombre de membres des corporations professionnelles du 31 mars 1977 au 31 mars 1981

Corporation	31 mars 1978 / 31 mars 1977	31 mars 1979 / 31 mars 1978	31 mars 1980 / 31 mars 1979	31 mars 1981 / 31 mars 1980	31 mars 1981 / 31 mars 1977
	%	%	%	%	%
Administrateurs agréés	– 4,6	5,4	1,5	14,7	16,9
Agronomes	– 1,4	11,6	6,9	7,7	26,8
Architectes	3,4	3,5	3,2	4,3	15,1
Arpenteurs-géomètres	5,1	10,7	1,2	5 6	24,3
Audioprothésistes	16,1	– 7,4	2,0	5,9	3,2
Avocats	7,8	6,3	6,4	4,8	27,8
Chimistes	15,2	26,7	16,3	8,5	81,2
Chiropraticiens	3,0	3,8	4,2	5,6	17,7
Comptables en adm. ind.	4,7	2,4	3,4	6,7	18,3
Comptables agréés	2,8	3,2	4,6	5,5	17,0
Comptables gén. licenciés	8,3	16,2	8,3	10,6	43,3
Conseillers d'orientation	5,5	1,4	– 1,6	– 1,9	3,2
Conseillers en rel. ind.	18,4	6,6	11,3	34,0	81,3
Dentistes	3,4	4,0	3,8	4,5	16,6
Denturologistes	– 3,7	26,8	6,0	7,0	38,6
Diététistes	1,3	6,7	7,5	5,2	22,8
Ergothérapeutes	– 3,5	7,8	22,7	4,6	33,5
Évaluateurs agréés	3,1	3,7	2,8	1,7	11,7
Hygiénistes dentaires	26,5	48,4	0,7	19,3	125,6
Infirmières et infirmiers	2,2	– 2,2	9,8	2,9	13,5
Inf. et inf. auxiliaires	2,3	8,7	5,5	4,1	22,3
Ingénieurs	3,4	2,8	1,9	6,9	15,8
Ingénieurs forestiers	7,7	7,0	8,1	9,6	36,8
Médecins	3,9	3,6	3,9	3,6	16,2
Médecins vétérinaires	8,7	5,6	5,7	4,0	26,3
Notaires	4,7	5,0	7,2	5,9	24,8
Opticiens d'ordonnances	8,3	6,8	6,1	7,8	32,4
Optométristes	4,9	3,8	3,4	4,2	17,2
Orthophonistes et audio.	11,8	– 2,0	22,3	6,2	42,4
Pharmaciens	4,9	13,6	1,0	7,2	29,0
Physiothérapeutes	7,2	4,4	9,5	6,9	31,0
Podiatres	– 5,7	– 3,8	– 3,2	– 0,8	– 12,9
Psychologues	6,7	7,9	7,2	9,8	35,6
Techniciens dentaires	1,6	13,5	1,4	– 1,8	14,8
Techniciens en radiologie	– 2,1	2,2	22,6	– 13,2	6,4
Technologistes médicaux	15,8	3,1	– 2,3	– 4,8	11,0
Technologues des sc. app.	NSP	NSP	NSP	NSP	NSP
Travailleurs sociaux	4,3	12,0	– 0,3	– 1,2	15,0
Urbanistes	2,3	10,6	4,1	6,8	25,9
Toutes corporations	**3,8**	**3,4**	**6,2**	**8,5**	**23,6**

Annexe 11.3: L'évolution du nombre de membres des corporations professionnelles et de leur répartition selon le secteur d'activité et le statut juridique du 31 mars 1977 au 31 mars 1981

	31 mars 1977			31 mars 1978			31 mars 1979		
Secteur d'activité	**Nombre de membres**	**Évol. N %**	**Répartition**	**Nombre de membres**	**Évol. N %**	**Répartition %**	**Nombre de membres**	**Évol. N %**	**Répartition %**
Droit, administration et affaires	20 365	1 197 6.2	15.0	21 364	999 4.9	15.2	22 487	1 123 5.3	15.5
Génie et aménagement	26 304	1 789 7.3	19.4	27 279	975 3.7	19.3	28 570	1 291 4.7	19.6
Relations humaines	4 790	605 14.5	3.5	5 057	267 5.6	3.6	5 440	383 7.6	3.7
Santé	84 405	4 772 6.0	62.1	87 109	2 704 3.2	61.9	89 123	2 014 2.3	61.2
Total	**135 884**	**8 363 6,6**	**100,0**	**140 809**	**4 945 3,6**	**100,0**	**145 620**	**4 811 3,2**	**100,0**
Statut juridique	**Nombre de membres**	**Évol. N %**	**Répartition**	**Nombre de membres**	**Évol. N %**	**Répartition %**	**Nombre de membres**	**Évol. N %**	**Répartition %**
Titre réservé	30 529	2 671 9.6	22.5	31 881	1 352 4.4	22.6	34 437	2 556 8.0	23.6
Exercice exclusif	105 335	5 692 5.7	77.5	108 928	3 593 3.4	77.4	111 183	2 255 2.1	76.4
Total	**135 884**	**8 363 6,6**	**100,0**	**140 809**	**4 945 3,6**	**100,0**	**145 620**	**4 811 3,4**	**100,0**

Annexe 11.3: (suite)

	31 mars 1980			31 mars 1981			Évolution de 1976-1977 à 1980-1981			
Secteur d'activité	**Nombre de membres**	**Évol. N %**	**Répartition**	**Nombre de membres**	**Évol. N %**	**Répartition**	**Nombre de membres**	**%**	**Moyenne annuelle N**	**%**
Droit, administration et affaires	23 766	1 279 5,7	15,4	25 454	1 688 7,1	15,2	6 286	32,8	1 257	6,5
Génie et aménagement	29 494	924 3,2	19,0	37 932	8 438 28,6	22,6	13 417	54,7	2 683	10,9
Relations humaines	5 557	117 2,2	3,6	5 721	164 3,0	3,4	1 536	42,5	356	8,5
Santé	95 861	6 738 7,6	62,0	98 757	2 896 3,0	58,8	19 124	24,0	3 825	4,8
Total	**154 678**	**9 058 6,2**	**100,0**	**167 864**	**13 186 8,5**	**100,0**	**40 363**	**31,7**	**8 073**	**6,3**
Statut juridique	**Nombre de membres**	**Évol. N %**	**Répartition**	**Nombre de membres**	**Évol. N %**	**Répartition**	**Nombre de membres**	**%**	**Moyenne annuelle N**	**%**
Titre réservé	36 095	1 658 4,8	23,3	44 351	8 256 22,9	26,4	16 493	59,2	3 298	11,8
Exercice exclusif	118 583	7 400 6,7	76,7	123 513	4 930 4,2	73,6	23 870	23,9	4 774	4,8
Total	**154 678**	**9 058 6,2**	**100,0**	**167 864**	**13 186 8,5**	**100,0**	**40 363**	**31,7**	**8 073**	**6,3**

1. Cet accroissement sensible de 22,9% du nombre de membres de l'ensemble des corporations à titre réservé s'explique par l'ajout de la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées avec ses 6 407 membres au 31 décembre 1980. L'accroissement serait autrement de 5,1%.

Annexe 11.4 : L'évolution du rapport population par professionnel du 31 mars 1977 au 31 mars 1981

Corporation	31 mars 1977	31 mars 1978	31 mars 1979	31 mars 1980	31 mars 1981
Administrateurs agréés	5 189	5 446	5 179	5 156	4 521
Agronomes	3 828	3 887	3 489	3 297	3 076
Architectes	4 396	4 255	4 122	4 035	3 892
Arpenteurs-géomètres	10 695	10 186	9 221	9 208	8 764
Audioprothésistes	67 508	58 194	62 980	62 379	66 644
Avocats	991	920	868	824	790
Chimistes	6 413	5 572	4 407	3 828	3 548
Chiropraticiens	13 560	13 176	12 723	12 331	11 739
Comptables en adm. ind.	4 354	4 162	4 074	3 979	3 748
Comptables agréés	878	855	830	802	764
Comptables gén. licenciés	3 161	2 922	2 651	2 474	2 247
Conseillers d'orientation	4 852	4 604	4 551	4 672	4 789
Conseillers en rel. ind.	16 522	13 967	13 632	12 379	9 285
Dentistes	2 973	2 874	2 663	2 694	2 592
Denturologistes	12 191	12 671	10 013	9 539	8 961
Diététistes	7 078	6 991	6 533	6 142	5 870
Ergothérapeutes	16 832	17 458	16 232	13 367	12 847
Évaluateurs agréés	7 412	7 199	6 959	6 842	6 763
Hygiénistes dentaires	19 141	15 145	10 224	10 262	8 646
Infirmières et infirmiers	146	142	146	134	131
Inf. et inf. auxiliaires	413	404	373	357	345
Ingénieurs	318	308	300	298	280
Ingénieurs forestiers	6 960	6 466	6 050	5 656	5 185
Médecins	551	531	512	498	483
Médecins vétérinaires	8 207	7 554	7 165	6 849	6 623
Notaires	3 383	3 235	3 086	2 908	2 761
Opticiens d'ordonnances	19 377	17 906	15 863	15 987	14 913
Optométristes	9 570	9 135	8 821	8 622	8 320
Orthophonistes et audio.	27 416	24 551	25 092	20 725	19 625
Pharmaciens	2 362	2 254	1 989	1 990	1 865
Physiothérapeutes	7 760	7 249	6 959	6 421	6 036
Podiatres	45 167	47 997	49 591	52 153	52 875
Psychologues	3 551	3 331	3 092	2 915	2 669
Techniciens dentaires	33 218	32 734	28 890	28 790	29 483
Techniciens en radiologie	2 495	2 553	2 500	2 061	2 388
Technologistes médicaux	3 665	3 169	3 065	3 185	3 364
Technologues des sc. app.	NSP	NSP	NSP	NSP	NSP
Travailleurs sociaux	3 633	3 486	3 134	3 162	3 218
Urbanistes	36 082	39 778	31 970	31 038	29 214

1. Les données relatives à la population du Québec proviennent des estimations du 31 mai 1980 au 31 mai 1981 du programme Super-pop, Québec, ministère des Affaires sociales, direction de la Recherche et de la statistique, Service des études de population, Résultats révisés du modèle Super-pop, juillet 1980, Québec, le Ministère, octobre 1980, 348 p.

Annexe 11.5: Le nombre de membres des corporations professionnelles exerçant au Québec et à l'extérieur du Québec au 31 mars 1981

Corporation	Membres exerçant au Québec		Membres exerçant à l'extérieur du Québec		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Administrateurs agréés	1 400	98,9	15	1,1	1 415
Agronomes	2 060	99,0	20	1,0	2 080
Architectes	1 450	88,2	194	11,8	1 644
Arpenteurs-géomètres	710	97,0	20	3,0	730
Audioprothésistes	96	100,0	0	0,0	96
Avocats	7 670	94,7	433	5,3	8 103
Chimistes	1 698	94,2	105	5,8	1 803
Chiropraticiens	530	97,2	15	2,8	545
Comptables en adm. ind.	1 623	95,0	84	5,0	1 707
Comptables agréés	6 809	81,3	1 567	18,7	8 376
Comptables gén. licenciés	2 786	97,9	61	2,1	2 847
Conseillers d'orientation	1 314	98,4	22	1,6	1 336
Conseillers en rel. ind.	683	99,1	6	0,9	689
Dentistes	2 449	99,2	19	0,8	2 468
Denturologistes	714	100,0	0	0,0	714
Diététistes	1 076	98,7	14	1,3	1 090
Ergothérapeutes	491	98,6	7	1,4	498
Évaluateurs agréés	937	99,0	9	1,0	946
Hygiénistes dentaires	734	99,2	6	0,8	740
Infirmières et infirmiers	48 149	98,5	747	1,5	48 896
Inf. et inf. auxiliaires	18 341	98,8	226	1,2	18 567
Ingénieurs	20 224	88,4	2 645[1]	11,6	22 869
Ingénieurs forestiers	1 187	96,2	47	3,8	1 234
Médecins	12 050	91,0	1 194	9,0	13 244
Médecins vétérinaires	932	96,5	34	3,5	966
Notaires	2 310	99,7	7	0,3	2 317
Opticiens d'ordonnances	429	100,0	0	0,0	429
Optométristes	764	99,3	5	0,7	769
Orthophonistes et audio.	316	96,9	10	3,1	326
Pharmaciens	3 382	98,6	48	1,4	3 430
Physiothérapeutes	1 052	99,2	8	0,8	1 060
Podiatres	121	100,0	0	0,0	121
Psychologues	2 253	94,0	144	6,0	2 397
Techniciens dentaires	215	99,1	2	0,9	217
Techniciens en radiologie	2 666	99,5	13	0,5	2 679
Technologistes médicaux	1 894	99,6	8	0,4	1 902
Technologues des sc. app.	6 342[2]	99,0	65	0,1	6 407
Travailleurs sociaux	1 917	96,4	71	3,6	1 988
Urbanistes	207	94,5	12	5,5	219
Total	**159 981**	**95,3**	**7 883**	**4,7**	**167 864**

1. Ce chiffre inclut 644 membres non-actifs et non résidents au Québec.
2. Au 31 décembre 1981.

Annexe 11.6 : La répartition des membres des corporations professionnelles par région administrative au 31 mars 1981[1]

Région administrative / Corporation	Bas St-Laurent Gaspésie (01)	Saguenay-Lac-St-Jean (02)	Québec (03)	Trois-Rivières (04)	Cantons de l'Est (05)
Administrateurs agréés	49(09)	104	476	129	37
Agronomes	73	81	654	169	129
Architectes	- (08)	(08)	305	53(05-07)	(04)
Arpenteurs-géomètres	26	29	287	43	23
Audioprothésistes	3	1	25	4	11
Avocats	132	176	1 497	123	376(10)
Chimistes	12	44	279	52	110
Chiropraticiens	18	23	94	58	49
Comptables en adm. ind.	(03)	29	527(01-09-10)	79	68
Comptables agréés	204(02-09-10)	(01)	1 017	189	155
Comptables gén. licenciés	41(09)	65	546	123	98
Conseillers d'orientation	55(09)	62	346	140(05)	(04)
Conseillers en rel. ind.	(03)	(03)	217(01-02-04-05)	(03)	(03)
Dentistes	48	62	327	108	85
Denturologistes	134(03)	41(09)	(01)	42	29
Diététistes	26	30	232(09-10)	48	46
Ergothérapeutes	4	9	66	18	9
Évaluateurs agréés	0	0	297	33	49
Hygiénistes dentaires	(03)	(03)	252(01-02-04-09-10)	(03)	(06)
Infirmières et infirmiers	1 909	2 335	9 402	3 177	4 667
Inf. et inf. auxiliaires	819	1 191	3 925	1 937	902
Ingénieurs	229	732	2 676	823	412
Ingénieurs forestiers	75	96	617	66	(06)
Médecins	275	425(09)	2 207	529	587
Médecins vétérinaires	(03)	(03)	202(01-02-09-10)	144	(06)
Notaires	114	109	413	101	208
Opticiens d'ordonnances	2	4	71	11	21
Optométristes	26	33	88	51	28
Orthophonistes et audio.	5	8	38	12	8
Pharmaciens	119(09-10)	116	624	117	101
Physiothérapeutes	31	22	180	48	31
Podiatres	0	1	18	9	1
Psychologues	55	64	308	111	87
Techniciens dentaires	2	2	34	1	10
Techniciens en radiologie	87	92	500	134	124
Technologistes médicaux	82	52	509	168	86
Technologues des sc. app.	266	326	1 169	511	315
Travailleurs sociaux	42(09)	28	263	56	64
Urbanistes	0	(03)	57(02)	5(05)	(04)

1. Cette annexe est fournie à titre approximatif seulement, toutes les corporations ne répartissant pas nécessairement leurs membres selon les régions administratives comme présenté dans ce tableau. En outre, les totaux des membres de chaque corporation apparaissant à ce tableau peuvent différer de ceux de l'annexe 11.1 notamment parce que les relevés de données ont été faits par les corporations à des moments différents.

Annexe 11.6 : (suite)

Montréal (06)	Outaouais (07)	Abitibi-Témiscamingue (08)	Côte-Nord (09)	Nouveau-Québec (10)	Total
534	72 (08)	(07)	(01)	0	1 400
829 (08-09-10)	108	(06)	(06)	(06)	2 043
1 013	(04)	79 (01-02-09-10)	(08)	(08)	1 450
258	34	16	12	2	730
48	4	0	0	0	96
5 105	399	77	68	0	7 952
1 164	5	18	12	2	1 698
262	14	13	6	0	537
920 (07-08)	(06)	(06)	(03)	(03)	1 623
5 078	166 (08)	(07)	(01)	(01)	6 809
1 713	149	60 (10)	(01)	(08)	2 795
650	(08)	61 (07-10)	(01)	(08)	1 314
466 (07 à 10)	(06)	(06)	(06)	(06)	683
1 706	64	29	15	5	2 449
436	32 (08-10)	(07)	(02)	(07)	714
655	26	13	(03)	(03)	1 076
373	5	4	3	0	491
567	0	0	0	0	946
482 (05-07-08)	(06)	(06)	(03)	(03)	734
23 569	1 335	907	848 (10)	(09)	48 149
7 083	749	623	357	35	17 621
14 345	366	230	274	137	20 224
161 (05)	67	61 (10)	44	(08)	1 187
7 643	384 (08-10)	(07)	(02)	(07)	12 050
548	38 (08)	(07)	(03)	(03)	932
1 217	106	49 (09-10)	(08)	(08)	2 317
318	3	1	0	0	431
473	36	0	0	4	739
233	8	3	0	1	316
2 087	158 (08)	(07)	(01)	(01)	3 322
695	31	6	8	0	1 052
88	3	1	0	0	121
1 234	129	112	165	0	2 265
168	0	0	0	0	217
1 578	64	47	28	12	2 666
857	52	50 (10)	38	(08)	1 894
3 111	85	83	118	17	6 001 [2]
1 379	45	31 (10)	(01)	(08)	1 908
136	9	0	0	0	207

2. Au 31 décembre 1981.

Annexe 11.7: La répartition, en pourcentage, des membres des corporations par région administrative au 31 mars 1981

Région administrative / Corporation	Bas St-Laurent Gaspésie (01) %	Saguenay-Lac-St-Jean (02) %	Québec (03) %	Trois-Rivières (04) %	Cantons-de l'Est (05) %
Administrateurs agréés	3,4(09)	7,4	34,0	9,2	2,6
Agronomes	3,6	4,0	32,0	8,3	6,3
Architectes	(08)	(08)	21,0	3,7(05-07)	(04)
Arpenteurs-géomètres	3,6	4,0	39,3	5,9	3,2
Audioprothésistes	3,1	1,0	26,0	4,2	11,5
Avocats	1,7	2,2	18,8	1,5	4,7(10)
Chimistes	0,7	2,6	16,4	3,0	6,5
Chiropraticiens	3,4	4,3	17,5	10,8	9,1
Comptables en adm. ind.	(03)	1,8	32,5(01-09-10)	4,9	4,2
Comptables agréés	3,0(02-09-10)	(01)	14,9	2,8	2,3
Comptables gén. licenciés	1,5(09)	2,3	19,5	4,4	3,5
Conseillers d'orientation	4,1(09)	4,7	26,3	10,7(05)	(04)
Conseillers en rel. ind.	(03)	(03)	31,8(01-02-04-05)	(03)	(03)
Dentistes	2,0	2,5	13,4	4,4	3,5
Denturologistes	18,7(03)	5,7(09)	(01)	5,9	4,1
Diététistes	2,4	2,8	21,5(09-10)	4,5	4,3
Ergothérapeutes	0,8	1,8	13,4	3,7	1,8
Évaluateurs agréés	0,0	0,0	31,4	3,5	5,2
Hygiénistes dentaires	(03)	(03)	34,3(01-02-04-09-10)	(03)	(06)
Infirmières et infirmiers	4,0	4,8	19,5	6,6	9,7
Inf. et inf. auxiliaires	4,6	6,8	22,3	11,0	5,1
Ingénieurs	1,1	3,7	13,3	4,0	2,0
Ingénieurs forestiers	6,3	8,1	52,0	5,6	(06)
Médecins	2,3	3,5(09)	18,3	4,4	4,9
Médecins vétérinaires	(03)	(03)	21,7(01-02-09-10)	15,5	(06)
Notaires	4,9	4,7	17,8	4,4	9,0
Opticiens d'ordonnances	0,5	0,9	16,5	2,6	4,9
Optométristes	3,5	4,5	11,9	6,9	3,8
Orthophonistes et audio.	1,6	2,5	12,0	3,8	2,5
Pharmaciens	3,6(09-10)	3,5	18,8	3,5	3,0
Physiothérapeutes	2,9	2,1	17,1	4,6	2,9
Podiatres	0	0,8	14,9	7,4	0,8
Psychologues	2,4	2,8	13,6	4,9	3,8
Techniciens dentaires	0,9	0,9	15,7	0,5	4,6
Techniciens en radiologie	3,3	3,4	18,8	5,0	4,6
Technologistes médicaux	4,3	2,7	26,9	8,9	4,5
Technologues des sc. appl	4,4	5,4	19,5	8,5	5,2
Travailleurs sociaux	2,2(09)	1,5	13,8	2,9	3,4
Urbanistes	0	(03)	27,5(02)	2,4(05)	(04)

Annexe 11.7: (suite)

Montréal (06) %	Outaouais (07) %	Abitibi-Témiscamingue (08) %	Côte-Nord (09) %	Nouveau-Québec (10) %
38,3	5,1(08)	(07)	(01)	0,0
40,5(08-09-10)	5,3	(06)	(06)	(06)
69,9	(04)	5,4(01-02-09-10)	(08)	(08)
35,2	4,7	2,2	1,6	0,3
50,0	4,2	0,0	0,0	0,0
64,2	5,0	1,0	0,9	0,0
68,6	0,3	1,1	0,7	0,1
48,8	2,6	2,4	1,1	0,0
56,6(07-08)	(06)	(06)	(03)	(03)
74,6	2,4(08)	(07)	(01)	(01)
61,4	5,3	2,1(10)	(01)	(08)
49,6	(08)	4,6(07-10)	(01)	(08)
68,2(07 à 10)	(06)	(06)	(06)	(06)
69,6	2,6	1,2	0,6	0,2
61,1	4,5(08-10)	(07)	(02)	(07)
60,9	2,4	1,2	(03)	(03)
76,1	1,0	0,8	0,6	0,0
59,9	0,0	0,0	0,0	0,0
65,7(05-07-08)	(06)	(06)	(03)	(03)
49,0	2,8	1,8	1,8(10)	(09)
40,2	4,3	3,5	2,0	0,2
70,9	1,8	1,1	1,4	0,7
13,6(05)	5,6	5,1(10)	3,7	(08)
63,4	3,2(08-10)	(07)	(02)	(07)
58,7	4,1(08)	(07)	(03)	(03)
52,5	4,6	2,1(09-10)	(08)	(08)
73,7	0,7	0,2	0,0	0,0
64,0	4,9	0,0	0,0	0,5
73,9	2,5	0,9	0,0	0,3
62,8	4,8(08)	(07)	(01)	(01)
66,1	2,9	0,6	0,8	0,0
72,8	2,5	0,8	0,0	0,0
54,6	5,7	4,9	7,3	0,0
77,4	0,0	0,0	0,0	0,0
59,3	2,4	1,8	1,0	0,4
45,4	2,7	2,6(10)	2,0	(08)
51,9	1,4	1,4	2,0	0,3
72,2	2,4	1,6(10)	(01)	(08)
65,8	4,3	0,0	0,0	0,0

Annexe 11.8 : L'évolution des cotisations des membres des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1981-1982[1]

Corporation	1976-1977 $	1977-1978 $	1978-1979 $	1979-1980 $	1980-1981 $	1981-1982 $
Administrateurs agréés	75	75	125	150	150	150
Agronomes	90	115	150	150	150	150
Architectes	265	290	290	320	350	375
Arpenteurs-géomètres	280	300	380	380	380	450
Audioprothésistes	240	240	400	450	450	450
Avocats	325	300	300	325	325	350
Chimistes	100	100	100	140	140	150
Chiropraticiens	350	350	350	500	500	850 [4]
Comptables en adm. ind.	135	135	135	160	175	190
Comptables agréés	225	275	290	290	315	340
Comptables gén. licenciés	135	165	165	215	215	230 [5]
Conseillers d'orientation	150	200	235	200	200	220
Conseillers en rel. ind.	60	75	100	100	100	125
Dentistes	300	350	350	350	350	420
Denturologistes	300	400	400	400	400	450
Diététistes	100	150	175	175	175	175
Ergothérapeutes	125	175	225	225	225	225
Évaluateurs agréés	100	100	100	110	130	145
Hygiénistes dentaires	75	75	75	105	150	150
Infirmières et infirmiers	55	80	80	91	107,95 [2]	107,95 [6]
Inf. et inf. auxiliaires	40	40	40	40	40	75
Ingénieurs	80	80	80	80	100	100
Ingénieurs forestiers	100	115	125	125	140	150
Médecins	225	225	225	225	300	300
Médecins vétérinaires	120	130	140	140	200	200
Notaires	275	390	375	425	425	1 013 [7]
Opticiens d'ordonnances	250	250	450	450	450	450
Optométristes	450	450	450	450	450	450
Orthophonistes et audio.	125	125	125	140	140	170
Pharmaciens	195	225	235	235	250	275
Physiothérapeutes	225	225	225	225	225	225
Podiatres	350	350	350	400	600 [3]	750 [8]
Psychologues	150	206	206	250	250	250
Techniciens dentaires	75	75	75	75	150	150
Techniciens en radiologie	35	37,50	57,50	87,50	97	97
Technologistes médicaux	80	80	80	80	88	95
Technologues des sc. app.	NSP	NSP	NSP	NSP	NSP	72
Travailleurs sociaux	90	100	145	145	180	180
Urbanistes	125	125	185	185	185	185
Cotisation moyenne	**170,40**	**188,91**	**210,35**	**226,15**	**279,23**	**279,23**

1. Parmi les données statistiques présentées dans ce rapport annuel, seules celles concernant le montant de la cotisation sont disponibles pour l'année 1980-1981. L'année financière va du 1er avril au 31 mars. Lorsque la cotisation est payable pour une année financière qui ne couvre pas la même période, elle est inscrite à l'année financière qui s'en rapproche le plus. Lorsque le montant de cotisation varie selon que le membre exerce à son propre compte ou comme salarié, le montant retenu est celui payé par le membre exerçant à son propre compte. Lorsque le montant de cotisation varie selon d'autres facteurs, tels que l'année d'inscription à la corporation, la région d'exercice, l'âge, etc., le montant retenu est celui payé par la majorité des membres. Le montant de cotisation inclut toute cotisation spéciale.
2. À partir du 30 octobre 1980.
3. Dont 150 $ de cotisation supplémentaire extraordinaire.
4. Dont 350 $ de cotisation supplémentaire extraordinaire.
5. Un montant de 25 $ s'ajoute pour les membres exerçant en cabinet privé.
6. Avant un jugement rendu, la cotisation était de 148 $.
7. Répartie comme suit: 395 $ au fonds général, 15 $ au fonds d'indemnisation et 603 $ au fonds d'assurance-responsabilité.
8. Dont 250 $ de cotisation supplémentaire extraordinaire.

Annexe 11.9: Le taux de variation, en pourcentage, des cotisations des membres des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1981-1982

Corporation	1977-1978 / 1976-1977	1978-1979 / 1977-1978	1979-1980 / 1978-1979	1980-1981 / 1979-1980	1981-1982 / 1980-1981	1981-1982 / 1976-1977
	%	%	%	%	%	%
Administrateurs agréés	0,0	66,6	20,0	0,0	0,0	100,0
Agronomes	27,8	30,4	0,0	0,0	0,0	66,7
Architectes	9,4	0,0	10,3	9,4	7,1	41,5
Arpenteurs-géomètres	7,1	26,6	0,0	0,0	18,4	60,7
Audioprothésistes	0,0	66,6	12,5	0,0	0,0	87,5
Avocats	– 7,7	0,0	8,3	0,0	7,7	7,7
Chimistes	0,0	0,0	40,0	0,0	7,1	50,0
Chiropraticiens	0,0	0,0	42,9	0,0	70,0	142,9
Comptables en adm. ind.	0,0	0,0	18,5	9,4	8,6	40,7
Comptables agréés	22,2	5,4	0,0	8,6	7,9	51,1
Comptables gén. licenciés	22,2	0,0	30,3	0,0	7,0	70,4
Conseillers d'orientation	33,3	0,0	0,0	0,0	10,0	46,7
Conseillers en rel. ind.	25,0	33,3	0,0	0,0	25,0	108,3
Dentistes	16,7	0,0	0,0	0,0	20,0	40,0
Denturologistes	33,3	0,0	0,0	0,0	12,5	50,0
Diététistes	50,0	16,7	0,0	0,0	0,0	75,0
Ergothérapeutes	40,0	28,6	0,0	0,0	0,0	80,0
Évaluateurs agréés	0,0	0,0	10,0	18,2	11,5	45,0
Hygiénistes dentaires	0,0	0,0	40,0	42,9	0,0	100,0
Infirmières et infirmiers	45,5	0,0	13,8	18,6	0,0	96,3
Inf. et inf. auxiliaires	0,0	0,0	0,0	0,0	87,5	87,5
Ingénieurs	0,0	0,0	0,0	25,0	0,0	25,0
Ingénieurs forestiers	15,0	8,7	0,0	12,0	7,1	50,0
Médecins	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	33,3
Médecins vétérinaires	8,3	7,7	0,0	42,9	0,0	66,7
Notaires	41,8	– 3,8	13,3	0,0	138,4	268,4
Opticiens d'ordonnances	0,0	80,0	0,0	0,0	0,0	80,0
Optométristes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Orthophonistes et audio.	0,0	0,0	12,0	0,0	21,4	36,0
Pharmaciens	15,4	4,4	0,0	6,4	10,0	41,0
Physiothérapeutes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Podiatres	0,0	0,0	14,3	50,0	25,0	114,3
Psychologues	37,3	0,0	21,4	0,0	0,0	66,7
Techniciens dentaires	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Techniciens en radiologie	7,1	53,3	52,2	10,9	0,0	177,1
Technologistes médicaux	0,0	0,0	0,0	10,0	8,0	18,8
Technologues des sc. app.	NSP	NSP	NSP	NSP	NSP	NSP
Travailleurs sociaux	11,1	45,0	0,0	10,3	12,5	100,0
Urbanistes	0,0	48,0	0,0	0,0	0,0	48,0
Cotisation moyenne	**10,9**	**11,3**	**7,5**	**7,5**	**14,9**	**63,9**

Annexe 11.10 : L'évolution des revenus des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1980-1981

Corporation	1976-1977 $	1977-1978 $	1978-1979 $	1979-1980 $	1980-1981 $
Administrateurs agréés	102 182	122 469	164 643	194 074	199 912
Agronomes	146 450	191 273	242 401	268 704	290 705
Architectes	422 298	477 677	485 447	576 690	637 995
Arpenteurs-géomètres	216 000	247 180	279 131	344 419	346 772
Audioprothésistes	53 900	52 587	62 638	60 923	64 010
Avocats	1 446 104	1 622 843	1 686 813	1 847 622	2 020 021
Chimistes	120 372	116 186	142 032	217 942	234 615
Chiropraticiens	191 039	153 922	219 105	310 211	278 777
Comptables en adm. ind.	376 194	465 721	499 930	605 591	728 629
Comptables agréés	1 955 496	2 520 390	2 800 457	3 301 114	3 794 826
Comptables gén. licenciés	789 658	829 449	933 395	1 085 252	1 245 878
Conseillers d'orientation	212 561	286 975	320 239	284 190	287 050
Conseillers en rel. ind.	46 740	61 012	52 223	58 595	66 601
Dentistes	515 289	880 286	858 281	913 272	1 080 970
Denturologistes	209 298	336 780	318 436	388 023	427 357
Diététistes	115 151	190 229	222 179	245 517	298 909
Ergothérapeutes	60 177	76 137	105 253	126 184	144 156
Évaluateurs agréés	142 491	145 128	145 885	158 551	206 691
Hygiénistes dentaires	48 943	62 405	58 723	104 422	114 597
Infirmières et infirmiers	3 042 582	4 086 678	2 590 087	4 299 687	6 533 112
Inf. et inf. auxiliaires	702 677	752 570	812 175	854 512	908 523
Ingénieurs	1 788 692	1 833 502	1 940 662	2 038 582	2 593 501
Ingénieurs forestiers	94 681	143 629	170 489	180 588	216 800
Médecins	2 488 421	2 739 058	2 870 123	3 143 685	3 947 286
Médecins vétérinaires	104 801	127 190	143 826	162 320	255 638
Notaires	1 636 119	1 803 057	2 258 541	2 642 287	3 014 513
Opticiens d'ordonnances	154 479	153 407	186 968	245 925	239 690
Optométristes	316 391	338 896	343 492	346 132	371 148
Orthophonistes et audio.	39 692	41 988	42 029	56 171	61 060
Pharmaciens	705 521	784 392	858 840	891 896	970 655
Physiothérapeutes	257 974	261 869	299 128	314 959	361 391
Podiatres	92 488	77 796	83 185	71 803	97 837
Psychologues	261 170	370 780	395 770	522 250	583 060
Techniciens dentaires	26 414	31 863	21 145	19 948	37 408
Techniciens en radiologie	105 185	121 540	214 942	279 125	305 855
Technologistes médicaux	174 594	189 992	207 301	198 111	235 096
Technologues des sc. app.	NSP	NSP	NSP	NSP	103 567[1]
Travailleurs sociaux	159 568	176 384	225 099	241 563	274 778
Urbanistes	27 342	26 694	40 715	42 078	58 361
Total	**19 223 134**	**22 741 934**	**23 517 084**	**27 245 573**	**33 637 750**

1. Ce montant couvre trois mois de l'exercice financier, soit du 31 décembre 1980 au 31 mars 1981.

Annexe 11.11 : Le taux de variation, en pourcentage, des revenus des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1980-1981

Corporation	1977-1978 / 1976-1977	1978-1979 / 1977-1978	1979-1980 / 1978-1979	1980-1981 / 1979-1980	1980-1981 / 1976-1977
	%	%	%	%	%
Administrateurs agréés	19,9	34,4	17,9	3,0	95,6
Agronomes	30,6	26,7	10,9	8,1	98,5
Architectes	13,1	1,6	18,8	10,6	51,0
Arpenteurs-géomètres	14,4	12,9	23,4	0,7	60,5
Audioprothésistes	– 2,5	19,1	– ,8	5,0	18,7
Avocats	12,2	3,9	9,5	9,3	39,7
Chimistes	– 3,6	21,5	53,5	7,6	94,9
Chiropraticiens	– 24,1	42,3	41,6	– 10,1	45,9
Comptables en adm. ind.	23,8	7,3	21,3	20,3	93,7
Comptables agréés	28,9	11,1	17,9	14,9	94,0
Comptables gén. licenciés	5,0	12,5	14,4	16,7	57,8
Conseillers d'orientation	35,0	11,6	– 12,7	1,0	35,0
Conseillers en rel. ind.	30,5	– 16,8	12,2	13,7	42,5
Dentistes	70,8	– 2,5	6,4	18,4	109,8
Denturologistes	60,9	– 5,8	21,9	10,1	104,1
Diététistes	65,2	16,8	10,5	21,7	159,6
Ergothérapeutes	26,5	38,2	19,9	14,2	139,5
Évaluateurs agréés	1,8	0,5	8,7	30,4	45,0
Hygiénistes dentaires	27,5	– 6,3	45,7	33,9	134,1
Infirmières et infirmiers	34,3	– 31,5	39,7	67,0	114,7
Inf. et inf. auxiliaires	7,1	7,9	5,2	6,3	29,3
Ingénieurs	2,5	5,8	5,1	27,2	45,0
Ingénieurs forestiers	51,7	18,7	5,9	20,0	129,0
Médecins	10,1	4,8	9,5	25,6	58,6
Médecins vétérinaires	21,3	13,0	10,3	61,1	143,9
Notaires	10,2	25,3	17,0	14,0	84,2
Opticiens d'ordonnances	– 0,7	21,9	31,5	– 2,5	55,2
Optométristes	7,1	1,3	0,8	7,2	17,1
Orthophonistes et audio.	5,8	0,1	33,7	8,7	53,8
Pharmaciens	11,2	9,5	3,9	8,8	37,6
Physiothérapeutes	1,5	14,2	5,3	14,7	40,0
Podiatres	– 18,9	6,9	– 15,9	36,2	5,8
Psychologues	41,9	6,7	32,0	11,6	123,2
Techniciens dentaires	20,6	– 33,6	– 5,7	87,5	41,6
Techniciens en radiologie	15,5	76,8	29,9	9,6	190,8
Technologistes médicaux	8,8	9,1	10,1	3,0	34,6
Technologues des sc. app.	NSP	NSP	NSP	NSP	NSP
Travailleurs sociaux	11,9	45,9	4,6	13,8	94,1
Urbanistes	– 2,4	52,5	3,4	38,7	113,4
Toutes corporations	**18,3**	**3,4**	**15,9**	**23,5**	**75,0**

Annexe 11.12: L'évolution des dépenses des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1980-1981[1]

Corporation	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
	$	$	$	$	$
Administrateurs agréés	97 405	125 537	164 186	197 672	194 010
Agronomes	148 215	198 816	204 001	235 022	246 797
Architectes	434 207	444 992	487 734	592 315	591 947
Arpenteurs-géomètres	230 881	276 548	280 849	308 073	338 321
Audioprothésistes	57 943	78 656	52 092	55 891	74 092
Avocats	1 399 703	1 610 342	1 419 549	1 543 711	1 923 517
Chimistes	98 843	114 621	159 381	182 324	230 730
Chiropraticiens	269 964	211 517	183 151	377 367	355 322
Comptables en adm. ind.	330 215	404 543	487 155	566 113	695 120
Comptables agréés	2 016 556	2 486 006	2 814 544	3 298 772	3 773 263
Comptables gén. licenciés	707 833	845 202	990 127	953 223	1 054 460
Conseillers d'orientation	214 643	308 665	335 283	295 110	276 827
Conseillers en rel. ind.	54 512	60 786	52 964	45 353	91 349
Dentistes	610 835	753 876	827 728	815 234	1 053 177
Denturologistes	225 121	329 350	303 265	366 361	405 783
Diététistes	124 916	154 337	202 329	172 688	243 520
Ergothérapeutes	53 732	84 407	88 922	129 437	150 029
Évaluateurs agréés	143 680	125 258	143 322	179 805	198 527
Hygiénistes dentaires	47 404	63 092	93 969	95 126	98 914
Infirmières et infirmiers	3 596 538	3 916 756	4 828 944	4 970 871	5 233 448
Inf. et inf. auxiliaires	610 707	769 670	883 317	1 108 122	1 252 459
Ingénieurs	1 392 387	1 681 955	1 849 581	2 160 029	2 467 658
Ingénieurs forestiers	94 480	128 268	171 224	184 578	205 028
Médecins	2 525 037	2 677 965	2 821 108	3 126 712	3 798 681
Médecins vétérinaires	87 834	125 682	146 302	131 557	206 709
Notaires	1 421 561	1 807 263	2 191 431	2 269 191	2 609 022
Opticiens d'ordonnances	166 706	154 388	168 960	236 168	215 653
Optométristes	317 326	329 358	296 332	366 161	365 612
Orthophonistes et audio.	35 740	49 627	46 311	61 681	76 317
Pharmaciens	743 122	783 185	789 295	948 307	971 631
Physiothérapeutes	266 406	271 268	267 115	313 844	340 327
Podiatres	69 352	83 852	89 778	80 148	86 546
Psychologues	331 516	430 900	420 491	485 065	558 070
Techniciens dentaires	27 902	38 072	26 753	29 235	42 173
Techniciens en radiologie	80 097	130 329	195 689	249 382	322 135
Technologistes médicaux	179 808	188 667	164 365	210 065	199 111
Technologues des sc. app.	NSP	NSP	NSP	NSP	147 832[2]
Travailleurs sociaux	151 697	175 338	208 194	259 929	303 969
Urbanistes	33 257	27 785	30 882	27 052	56 810
Total	**19 397 915**	**22 447 509**	**24 895 023**	**27 581 024**	**31 454 [illegible]**

1. Certaines variations des dépenses des corporations peuvent être dues, en tout ou en partie, à la modification des états financiers d'une année à l'autre.
2. Ce montant couvre trois mois de l'exercice financier, soit du 31 décembre 1980 au 31 mars 1981.

Annexe 11.13 : Le taux de variation, en pourcentage, des dépenses des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1980-1981

Corporation	1977-1978 / 1976-1977	1978-1979 / 1977-1978	1979-1980 / 1978-1979	1980-1981 / 1979-1980	1980-1981 / 1976-1977
	%	%	%	%	%
Administrateurs agréés	28,9	31,0	20,4	1,9	99,2
Agronomes	34,1	2,6	15,2	5,0	66,5
Architectes	2,5	9,6	21,4	– 0,06	36,3
Arpenteurs-géomètres	19,8	1,5	9,7	9,8	46,5
Audioprothésistes	35,7	– 50,9	7,3	32,6	27,9
Avocats	15,0	– 13,4	8,8	24,5	37,4
Chimistes	15,9	39,0	14,4	26,5	133,4
Chiropraticiens	– 27,6	– 15,5	106,0	– 5,8	31,6
Comptables en adm. ind.	22,5	20,4	16,2	22,8	110,5
Comptables agréés	23,3	13,2	17,2	14,4	87,1
Comptables gén. licenciés	19,4	17,1	– 3,7	10,6	49,0
Conseillers d'orientation	43,8	8,6	– 13,6	6,1	29,0
Conseillers en rel. ind.	11,5	– 14,8	– 16,8	101,4	67,6
Dentistes	23,4	11,0	– 1,5	29,2	72,4
Denturologistes	46,3	– 7,9	20,8	10,8	80,2
Diététistes	23,5	31,0	17,2	41,0	94,9
Ergothérapeutes	57,1	5,3	45,6	15,9	179,2
Évaluateurs agréés	– 14,7	14,4	25,5	10,4	38,2
Hygiénistes dentaires	33,6	48,9	– 16,5	26,1	108,7
Infirmières et infirmiers	8,9	23,3	2,9	5,3	45,5
Inf. et inf. auxiliaires	26,0	14,8	25,5	13,0	105,0
Ingénieurs	20,8	10,0	16,8	14,2	77,2
Ingénieurs forestiers	35,7	33,5	7,8	11,1	117,0
Médecins	6,0	5,3	10,8	21,5	50,4
Médecins vétérinaires	43,1	16,4	– 10,1	57,1	135,3
Notaires	27,1	21,3	3,6	15,0	83,5
Opticiens d'ordonnances	– 7,9	9,4	39,8	– 8,7	29,4
Optométristes	3,8	11,1	23,6	– 0,1	15,2
Orthophonistes et audio.	38,8	– 7,2	33,2	23,7	113,5
Pharmaciens	5,4	0,8	20,2	2,4	30,7
Physiothérapeutes	1,8	1,8	13,7	8,4	27,7
Podiatres	20,9	7,0	– 12,0	8,0	24,8
Psychologues	29,9	– 2,5	15,4	15,1	68,3
Techniciens dentaires	36,5	– 29,7	9,3	44,2	51,1
Techniciens en radiologie	62,7	50,2	27,4	29,2	302,2
Technologistes médicaux	4,9	– 14,7	27,8	– 5,2	10,7
Technologues des sc. app.	NSP	NSP	NSP	NSP	NSP
Travailleurs sociaux	13,9	14,8	28,5	16,9	79,1
Urbanistes	– 19,6	11,2	14,2	110,0	70,8
Toutes corporations	**15,7**	**10,9**	**10,8**	**14,0**	**62,2**

Annexe 11.14: L'évolution des surplus (déficits) des corporations professionnelles pour les années financières 1976-1977 à 1980-1981 et leurs avoirs accumulés au 31 mars 1981[1]

Corporation	1976-1977 $	1977-1978 $	1978-1979 $	1979-1980 $	1980-1981 $	Avoirs accumulés au 31 mars 1981 $
Administrateurs agréés	4 777	(2 888)	457	(3 598)	5 902	30 498
Agronomes	(1 765)	(7 543)	38 400	33 682	43 908	107 388
Architectes	(11 909)	32 685	(2 287)	(15 625)	46 048	312 468
Arpenteurs-géomètres	(14 881)	(29 368)	1 718	36 346	8 451	24 360
Audioprothésistes	(4 043)	(26 069)	10 546	5 032	(10 082)	(723)
Avocats	46 401	12 501	267 264	303 911	96 504	1 132 441
Chimistes	21 529	1 565	(17 349)	35 618	3 885	65 444
Chiropraticiens	(78 926)	(57 595)	35 954	(67 156)	(76 545)	(111 777)
Comptables en adm. ind.	45 979	61 178	12 775	39 478	33 509	240 548
Comptables agréés	(61 060)	34 384	(14 087)	2 342	21 563	796 849
Comptables gén. licenciés	81 825	(8 958)	(56 732)	114 674	191 418	286 162
Conseillers d'orientation	(2 082)	(21 690)	(15 044)	(10 920)	10 223	36 070
Conseillers en rel. ind.	(7 772)	226	(741)	13 242	(24 748)	(9 185)
Dentistes	(95 546)	125 410	(75 388)	94 461	27 793	624 927
Denturologistes	(15 823)	7 430	15 171	21 662	21 574	54 438
Diététistes	(9 765)	35 892	19 850	72 829	55 389	232 959
Ergothérapeutes	6 445	(8 270)	16 331	(3 253)	(5 873)	5 608
Évaluateurs agréés	(1 189)	19 870	2 563	(21 254)	8 164	61 249
Hygiénistes dentaires	1 701	(687)	(35 246)	7 092	15 683	(885)
Infirmières et infirmiers	(553 956)	169 922	(1 368 367)	1 058 878)	1 299 664	(1 052 909)
Inf. et inf. auxiliaires	91 970	(17 100)	(71 142)	(253 610)	(343 936)	(295 462)
Ingénieurs	396 305	151 547	91 081	(121 477)	125 843	754 217
Ingénieurs forestiers	201	1 364	(735)	(3 990)	11 772	48 797
Médecins	(36 616)	61 093	49 015	16 973	148 605	432 107
Médecins vétérinaires	16 967	1 508	(2 476)	27 137	48 929	107 127
Notaires	214 558	(4 206)	67 110	373 096	405 491	1 880 733
Opticiens d'ordonnances	(12 227)	981	18 008	9 757	24 037	51 685
Optométristes	(935)	9 538	47 160	(20 029)	5 536	17 348
Orthophonistes et audio.	3 953	(7 639)	(4 282)	(5 510)	(15 257)	16 192
Pharmaciens	(37 601)	1 207	69 545	(56 411)	(976)	147 306
Physiothérapeutes	(8 432)	(9 399)	23 013	1 115	21 064	30 545
Podiatres	23 136	(6 056)	(6 593)	(8 345)	11 291	(4 906)
Psychologues	(70 426)	(60 120)	(24 721)	37 184	24 990	15 976
Techniciens dentaires	(1 488)	(6 209)	(5 608)	(9 287)	4 765	961
Techniciens en radiologie	25 088	(8 789)	19 253	29 743	(16 280)	91 462
Technologistes médicaux	(5 214)	1 325	42 936	18 250	35 985	(15 719)
Technologues des sc. app.	NSP	NSP	NSP	NSP	(44 265)[1]	(7 667)[2]
Travailleurs sociaux	(10 129)	(16 954)	22 829	(18 366)	(29 191)	(7 537)
Urbanistes	(5 915)	(1 091)	9 833	15 026	1 551	43 348

1. Les avoirs tiennent compte de tous les fonds lorsque les données sont disponibles aux états financiers et correspondent aux chiffres du bilan.
2. Ce montant couvre trois mois de l'exercice financier, soit du 31 décembre 1980 au 31 mars 1981.

Annexe 11.15 : L'importance, en pourcentage, des surplus (déficits) des corporations professionnelles par rapport à leurs revenus annuels pour les années financières 1976-1977 à 1980-1981

Corporation	1976-1977 %	1977-1978 %	1978-1979 %	1979-1980 %	1980-1981 %
Administrateurs agréés	4,7	(2,4)	0,3	(1,9)	3,0
Agronomes	(1,2)	(3,9)	15,8	12,5	15,1
Architectes	(2,8)	6,8	(0,5)	(2,7)	7,2
Arpenteurs-géomètres	(6,9)	(11,9)	0,6	10,6	2,4
Audioprothésistes	(7,5)	(49,5)	16,8	8,3	(15,8)
Avocats	3,2	0,7	16,4	16,5	4,8
Chimistes	17,9	1,3	(12,2)	16,3	1,7
Chiropraticiens	(41,3)	(37,4)	16,4	(21,7)	(27,5)
Comptables en adm. ind.	12,2	13,1	2,6	6,5	4,6
Comptables agréés	(3,1)	1,4	(0,5)	0,1	0,6
Comptables gén. licenciés	10,4	(1,1)	(6,0)	10,7	15,4
Conseillers d'orientation	(1,0)	(7,6)	(4,7)	(3,8)	3,6
Conseillers en rel. ind.	(16,6)	0,4	(1,4)	22,6	(37,2)
Dentistes	(18,5)	14,4	(8,8)	10,3	2,6
Denturologistes	(7,6)	2,2	4,8	5,6	5,6
Diététistes	(8,4)	18,9	8,9	29,7	18,5
Ergothérapeutes	10,7	(10,9)	15,5	(2,6)	(4,1)
Évaluateurs agréés	(0,8)	13,7	1,8	(13,4)	3,9
Hygiénistes dentaires	3,5	(1,1)	(60,0)	8,3	13,7
Infirmières et infirmiers	(18,2)	4,2	(48,9)	(27,1)	19,9
Inf. et inf. auxiliaires	13,0	(2,3)	(8,8)	(29,7)	(37,9)
Ingénieurs	22,2	8,3	4,7	(6,0)	4,9
Ingénieurs forestiers	0,2	0,9	(0,4)	(2,2)	5,4
Médecins	(1,5)	2,2	1,7	0,5	3,8
Médecins vétérinaires	16,2	1,2	(1,7)	17,1	19,1
Notaires	13,1	(0,2)	3,0	14,1	13,5
Opticiens d'ordonnances	(7,9)	0,6	9,6	4,0	10,0
Optométristes	(0,3)	2,8	13,7	(5,8)	1,5
Orthophonistes et audio.	10,0	(18,2)	(10,2)	(9,8)	(25,0)
Pharmaciens	(5,3)	0,2	8,0	(6,3)	(0,1)
Physiothérapeutes	(3,3)	(3,6)	7,7	0,4	5,8
Podiatres	25,0	(7,8)	(7,9)	(11,6)	11,5
Psychologues	(26,9)	(16,2)	(6,2)	7,1	4,3
Techniciens dentaires	(5,6)	(19,5)	(26,5)	(46,6)	13,7
Techniciens en radiologie	23,9	(7,2)	9,0	10,7	(5,3)
Technologistes médicaux	(3,0)	0,7	20,7	8,0	15,3
Technologues des sc. app.	NSP	NSP	NSP	NSP	(42,7)
Travailleurs sociaux	(7,2)	(10,7)	9,9	(7,6)	(10,6)
Urbanistes	(21,6)	(4,0)	24,2	35,7	2,7
Toutes corporations	**(0,3)**	**1,9**	**(3,5)**	**(1,4)**	**6,5**

Annexe 11.16 : L'évolution du nombre des états financiers déficitaires présentés par les corporations au cours des années 1976-1977 à 1980-1981

Déficits		1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1976-1981
Toutes les corporations	Nombre	23/28	19/38	16/38	16/38	10/39	84/191
	%	60,5	50,0	42,1	42,1	25,6	44,0
Selon l'importance des déficits (par rapport aux revenus annuels)							
10% et moins	Nombre	17/38	12/38	11/38	10/38	3/39	53/191
	%	44,7	31,6	28,9	26,3	7,7	27,8
Plus de 10%	Nombre	6/38	7/38	5/38	6/38	7/39	31/191
	%	15,8	18,4	13,2	15,8	17,9	16,2
Selon le statut juridique							
Exercice exclusif	Nombre	13/21	7/21	8/21	8/21	4/21	40/105
	%	61,9	33,3	38,1	38,1	19,0	38,1
Titre réservé	Nombre	10/17	12/17	8/17	8/17	6/18	44/86
	%	58,8	70,6	47,1	47,1	33,3	51,2
Selon le nombre de membres							
Moins de 500	Nombre	6/10	8/11	4/9	4/7	3/7	25/44
	%	60,0	72,7	44,4	57,1	42,9	56,8
500 à 1 500	Nombre	8/13	4/11	5/12	6/13	2/13	25/62
	%	61,5	36,4	41,7	46,2	15,4	40,3
Plus de 1 500	Nombre	9/15	7/16	7/17	6/18	5/19	34/85
	%	60,0	43,8	41,2	33,3	26,3	40,0

Annexe 11.17 : Le pourcentage d'états financiers déficitaires enregistrés au cours de la période 1976-1977 à 1980-1981 selon le statut juridique des corporations professionnelles, leur nombre de membres et l'importance de leur déficit

Statut juridique	Nombre de membres	Importance du déficit		
		10% et moins	plus de 10%	Total
Exercice exclusif	Moins de 500	21,0	26,4	47,4
	500 à 1 500	25,8	12,9	38,7
	Plus de 1 500	27,3	7,2	34,5
	TOTAL	**25,7**	**12,4**	**38,1**
Titre réservé	Moins de 500	28,0	36,0	64,0
	500 à 1 500	32,3	9,6	41,9
	Plus de 1 500	30,0	20,0	50,0
	TOTAL	**30,3**	**20,9**	**51,2**
TOTAL	Moins de 500	25,0	31,8	56,8
	500 à 1 500	29,0	11,3	40,3
	Plus de 1 500	28,2	11,8	40,0
	TOTAL	**27,8**	**16,2**	**44,0**